

Evaluation Environnementale Stratégique
du
Plan Climat Air Énergie Territorial
(PCAET)
De l'Intercom Bernay Terres de Normandie

MEDIATERRE Conseil

Agence d'Alfortville

13 rue Micolon

94140 Alfortville

Tél : 01 43 75 71 36

<i>Version n°</i>	<i>Date</i>
<i>1 – Provisoire</i>	<i>30-09-19</i>
<i>2 – Envoi</i>	<i>21-10-19</i>
<i>3 – Reprises</i>	<i>12-05-20</i>

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 Le contexte réglementaire.....	6
2 LA DEFINITION ET LES OBJECTIFS DU PCAET.....	6
3 PRESENTATION DU territoire DE BERNAY terres de Normandie	7
RESUME NON TECHNIQUE	8
Evaluation des incidences du PCAET sur les divers champs de l'environnement	13
Evaluation des incidences Natura 2000	17
Mesures envisagées pour éviter, réduire et si besoin compenser les conséquences dommageables du PCAET	19
Indicateurs de suivi du PCAET	20
ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	21
1. PREAMBULE	22
2. Articulation du Pcaet avec les autres plans/schemas/programmes.....	23
3. Cohérence du pcaet avec les autres plans/schemas/programmes	26
3.1 Plans/Schémas/Programmes directement liés au PCAET	26
3.2 Plans/Schémas/Programmes Indirectement liés au PCAET.....	29
PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PCAET	34
1. Preambule	35
2. Perspectives d'évolution globales vis-a-vis des différents champs de l'environnement en l'absence de pcaet.....	35
3. Perspectives d'évolution des champs directement liés au PCAET en l'absence de mise en oeuvre de ce plan	40
JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ENVISAGEES	42
1. Les solutions de substitutions envisagees	43
2. Justification des choix retenus dans leur globalité pour l'élaboration du pcaet	45
INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	53
1. Incidences du PCAET sur les différents champs de l'environnement	54

2. Evaluation des incidences Natura 2000	86
Description des sites	87
Les incidences liées au PCAET.....	91
MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER	95
1. Préambule	101
INDICATEURS DE SUIVI.....	101
2. Indicateurs de suivis mis en place par action	102
1. Préambule	106
2. Déroulé de la démarche environnementale.....	107
3. Méthodes d’analyses utilisées	108
4. Difficultés rencontrées	109
5. Analyse des incidences d’un plan censé être vertueux envers l’environnement.....	109

INTRODUCTION

1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) décrit ce dernier comme un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire qui doit comprendre à minima un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action, et un dispositif de suivi et d'évaluation (article R229-51 du Code de l'Environnement).

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente, puis de la participation du public consulté par voie électronique selon les termes de l'article L 123-19 du code de l'environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après la consultation du public.

La liste des plans, schémas et programmes soumis à évaluation environnementale est définie par l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Les PCAET y figurent depuis le 1er septembre 2016 (entrée en vigueur du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016).

L'évaluation environnementale est définie par l'article L. 122-4 du code de l'environnement comme « un processus constitué de l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales, la réalisation de consultations, la prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par l'autorité qui adopte ou approuve le plan ou programme, ainsi que la publication d'informations sur la décision, conformément aux articles L. 122-6 et suivants ».

2 LA DEFINITION ET LES OBJECTIFS DU PCAET

D'après la DREAL, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un cadre d'engagement du territoire qui poursuit 2 objectifs :

- Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité et de son territoire ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il doit être pris en compte par les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou PLU intercommunaux (PLUi).

Le PCAET a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente, puis de la participation du public consulté par voie électronique selon les termes de l'article L 123-19 du code de l'environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional puis consultation du public.

3 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE BERNAY TERRES DE NORMANDIE

L'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie a été créée le 1^{er} Janvier 2017 et est constituée des communautés de communes de Broglie, de Bernay et ses environs, du canton de Beaumesnil, de l'Intercommunalité du Pays Brionnais et de celle de Risle et Charentonne. Ce territoire se compose au total de 75 communes pour environ 56 500 habitants et s'étend sur 926 km². La densité sur celui-ci est d'environ 60 hab/km².

Le territoire est en grande partie rural et péri-urbain, ainsi la majorité des communes comptent moins de 2000 habitants et seules celles de Bernay, Brionne, Beaumont le Roger et Mesnil en Ouche ont plus de 2900 habitants sur leur territoire.

RESUME NON TECHNIQUE

L'évaluation environnementale stratégique nécessaire par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre

L'évaluation environnementale stratégique a ainsi pour intérêt de démontrer que les actions prévues dans le cadre du plan permettent d'atteindre les objectifs fixés pour le territoire par la stratégie et à une échelle plus globale. Il s'agit également de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux en lien direct ou indirect avec l'énergie, la qualité de l'air et la ressource.

La démarche d'élaboration de l'EES s'est effectuée tout au long du processus d'élaboration du PCAET avec une volonté de travail itératif entre les différents partis.

1. La définition et les objectifs du PCAET

D'après la DREAL, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un cadre d'engagement du territoire qui poursuit 2 objectifs :

- Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité et de son territoire ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il doit être pris en compte par les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou PLU intercommunaux (PLUi). Le PCAET a donc été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente, puis de la participation du public consulté par voie électronique selon les termes de l'article L 123-19 du code de l'environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional puis consultation du public.

2. Articulation et Cohérence du PCAET avec les autres plans/schémas/programmes

Cette analyse globale conduite vise à s'assurer que l'élaboration du PCAET a été menée en cohérence avec les orientations et objectifs des autres plans, schémas et programmes. Réciproquement, il est également précisé en quoi les autres plans et programmes sont compatibles avec les orientations du PCAET et peuvent concourir à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Le PCAET doit prendre en compte c'est à dire « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales » :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) en absence de Schéma Régional d'aménagement.

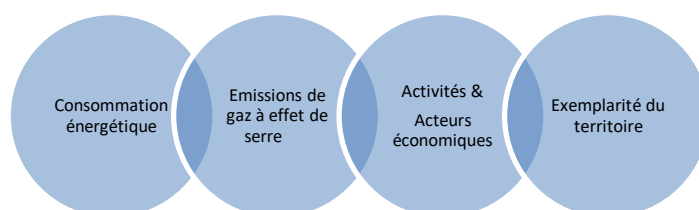
Le PCAET doit être compatible, c'est à dire « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »:

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

3. Synthèse de l'Etat initial de l'environnement et du diagnostic

La phase de prise de connaissance de l'état des lieux, avec la réalisation du Diagnostic du PCAET et de l'état initial de l'environnement a permis de mettre en avant des enjeux prioritaires et transversaux à privilégier et à intégrer dans l'ensemble des analyses pour s'assurer de leur bonne prise en compte tout au long de la construction du plan, et donc de la cohérence entre les différents éléments qui le constitue.

4 axes de travail et plusieurs enjeux environnementaux se dégagent dans le cadre du double diagnostic PCAET et EES :



Ainsi, des enjeux par secteurs ont été définis dans le diagnostic, permettant par la suite d'orienter les choix stratégiques pour le territoire et les actions spécifiques à mettre en place :

- Les enjeux vis-à-vis de la mobilité

Dépendance des habitants à la voiture

Prépondérance de la voiture dans les trajets domicile travail

Certains secteurs plus démunis : situation de précarité énergétique liée au déplacement et vulnérabilité à une hausse des carburants

⇒ **Améliorer la mobilité tout en réduisant les émissions de GES et polluants**

- Les enjeux vis-à-vis de l'agriculture et la sylviculture

Conserver la place de l'agriculture et des espaces boisés sur le territoire et les services rendus (séquestration carbone, identité paysagère, économie, biodiversité, ENR) tout en réduisant les impacts sur le changement climatique (ressource en eau, pollutions de l'air et des sols)

- Les enjeux vis-à-vis du résidentiel

Part importante de bâtiments anciens et énergivores

Pratiques parfois inadaptées ou impactant la qualité de l'air, notamment vis-à-vis des systèmes de chauffage bois

- ⇒ **Améliorer les performances énergétiques du parc existant**
- ⇒ **Accompagner les ménages dans le choix et l'équipement d'appareils plus adaptés**

- Les enjeux vis-à-vis des activités économiques

Activités économiques responsables pour grande partie des consommations énergétiques et des émissions de GES sur le territoire

- ⇒ **Réduire l'impact des activités industrielles et tertiaires tout en permettant un développement économique**



Enjeux identifiés :

- * Prise en compte des caractéristiques du territoire : diversité de l'occupation des sols, nombreux espaces forestiers et agricoles à préserver et à valoriser, encadrer
- * Assurer une gestion adaptée de l'urbanisation vis-à-vis de la consommation foncière
- * Prendre en compte l'impact des activités anthropiques (tourisme, activités, agriculture, loisirs...) sur la disponibilité et la qualité des sols

Enjeux identifiés :

- * Adaptation au changement climatique: hausse des températures, raréfaction de la ressource, qualité qui se dégrade, risques plus importants ou plus fréquents, conflits d'usage
- * Reconquête de la qualité des eaux: atteindre les objectifs fixés, préserver les sols, préserver la ressource
- * Les usages: limiter les consommations, promouvoir les bonnes pratiques

Enjeux identifiés :

- *Préserver la qualité des espaces naturels dace à l'urbanisation et au développement des réseaux
- *Se servir de la biodiversité comme un levier d'actions contre le changement climatique
- *Renforcer la place de la biodiversité dans les espaces urbains
- * Garantir la continuité des espaces, préserver les réservoirs, ne pas créer d'obstacle à la circulation

Enjeux identifiés :

- * Préserver les éléments patrimoniaux et ne pas dégrader les perspectives paysagères
- * Intégrer la dimension paysagère dans les réflexions d'aménagement
- * Prendre en compte le potentiel touristique dans les analyses des impacts tout en veillant à renforcer l'attrait du territoire

Enjeux identifiés :

- * Prise en compte des risques présents sur le territoire: naturels, directement liés aux évolutions climatiques
- *Anticiper et contrebalancer les effets du changement climatique: fréquence, intensité, vulnérabilité des populations
- * Gestion efficace des déchets et réduire les consommations pour réduire les volumes à traiter

4. Justification des choix retenus dans leur globalité pour l'élaboration du PCAET

Afin d'atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2050, l'Intercom Bernay Terres de Normandie va diminuer ses consommations énergétiques en suivant une évolution visée sur 2030 et 2040. L'objectif fixé sur le territoire est plus ambitieux qu'à l'échelle nationale. L'Intercommunalité s'engage ainsi à atteindre les objectifs à l'horizon 2040, soit 10 ans plus tôt que sur le reste du territoire. Cela revient pour l'énergie à viser une baisse des consommations de 20% entre 2012 et 2030, et de 38% entre 2040 et 2030, ce qui revient à réduire les consommations énergétiques de moitié soit environ 746 GWh entre 2012 et 2040. L'objectif de production d'ENR attendue pour 2040 pour l'ensemble des filières d'énergies renouvelables est de 679,5 GWh, soit légèrement en dessous des 746 GWh nécessaires à un équilibre parfait.

L'élaboration du Plan Climat possédait comme volonté la participation des acteurs et populations concernées à travers des réunions de concertation et des ateliers de travail. Le Plan Climat a été établi dans une démarche de co-construction entre l'ensemble des partenaires du territoire, les acteurs

économiques et les populations : l'objectif était de prendre en considération tous ceux qui feront vivre le plan, qui porteront les actions et les projets futurs. Ce sont ces personnes qui sont concernés à la fois par les conséquences des évolutions climatiques sur leur territoire, et qui en possèdent également les leviers pour agir sur le ralentissement.

Afin d'élaborer le PCAET de Bernay Terres de Normandie, plusieurs ateliers ont été mis en place avec pour objectif de rassembler divers acteurs du territoire concernés, afin d'échanger sur plusieurs thématiques et proposer des actions pour le Plan Climat Air Energie Territorial.

Ces ateliers ont pris place au cours des mois de mai, juin et juillet et ont permis de rassembler un type d'acteur du territoire différent à chaque fois.

Les élus ont pu réfléchir sur les thèmes des énergies renouvelables, du patrimoine public, des centres-villes et de la mobilité, et de la forêt, du paysage et de la biodiversité. Les agriculteurs ont abordés ceux de l'énergie, de la séquestration carbone, de l'alimentation locale, et des techniques agricoles. La question de la sensibilisation et de la communication incluse dans ces deux dernières thématiques a également été soulevée. Les enseignants ont échangé autour des thèmes de la consommation et des émissions dans les écoles, et des actions pédagogiques. Les habitants ont quant à eux abordés les thèmes de l'énergie dans l'habitat, de la mobilité durable et de l'alimentation locale.

Les ateliers ont donc eu un rôle essentiel dans la démarche, en parallèle d'entretiens divers, de questionnaires et autres consultations d'un public large. Les principaux enjeux spécifiques aux besoins territoriaux et aux attentes formulées ont ainsi été identifiés et ont pu être étudiés, permettant par la suite de fixer des objectifs et adapter le plan grâce à la concertation avec les élus de la collectivité, les techniciens des différents services, les acteurs territoriaux liés aux thématiques climat, air et énergie, les locaux et avec l'appui des bureaux d'études.

La stratégie définie par la suite permet de s'approcher au mieux des objectifs nationaux et territoriaux, tout en étant adaptée aux besoins et aux potentiels du territoire. Les actions et mesures portées par le plan climat présentent des objectifs de réduction des consommations ou d'émissions de GES qui sont quantifiées et spécifiées et vont donc largement contribuer à la bonne atteinte de tous ces objectifs en matière de consommations énergétiques, gestion des émissions de gaz à effets de serre et production d'énergies renouvelables.

Le plan d'actions a ainsi été élaboré pour venir dans la continuité des stratégies en place, pour répondre aux objectifs assignés au territoire, tout en s'assurant de bien intégrer les enjeux définis et mis en avant dans le cadre des diagnostics réalisés. Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de la stratégie territoriale, huit orientations stratégiques ont été déterminées et déclinées en actions opérationnelles :

Orientation 1 Faire de l'IBTN une administration exemplaire

Orientation 2 Améliorer la mobilité du territoire

Orientation 3 Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation 4 Un territoire 100% EnR en 2040

Orientation 5 Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique

Orientation 6 Un territoire résilient face au changement climatique

Orientation 7 Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire

Orientation 8 Qualité de l'air

EVALUATION DES INCIDENCES DU PCAET SUR LES DIVERS CHAMPS DE L'ENVIRONNEMENT

Une analyse des incidences des actions du plan sur l'ensemble des critères environnementaux est réalisée, permettant de démontrer l'intérêt des mesures du plan pour chacune des thématiques tout en s'assurant du caractère non rédhibitoire des effets négatifs. Les effets sont ainsi analysés pour chaque thématique de l'environnement que sont : la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, les déchets, les risques, le patrimoine culturel architectural et les paysages...

Il est nécessaire de distinguer :

- ❖ Les impacts positifs directs ou notables, induits par la mise en œuvre de l'action ou indirects, potentiellement générés après la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts neutres ou sans effet notable
- ❖ Les impacts négatifs indirects potentiels, ou points de vigilance nécessitant la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
- ❖ Les impacts positifs directs, mais pouvant entraîner des effets indirects moins favorables

Effets positifs	Pas d'effet significatif	Effets négatifs indirects – points d'alerte	Effets positifs couplés à des effets négatifs

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			Total	Total	Total	Total
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété consommation	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Total	Total	Total	Total
Animer et promouvoir la transition énergétique du territoire																				
Obtenir la labellisation Cit'ergie																	6			10
Animer et suivre le PCAET																	6			10
Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux climat Air Energie																	6			10
Promouvoir la mobilité durable au sein des services de l'Intercom																				
Mettre en place un dispositif de covoiturage interne																	6			10
Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle																	5	1	3	7
Sensibiliser les agents à la mobilité durable																	5			11
Favoriser les nouveaux modes de travail																	5			11
Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules																	4			12
Promouvoir une alimentation durable																				
Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective																	10			5
Gérer durablement les déchets																				
Elaborer une stratégie d'écoresponsabilité en interne																	5			10
Mettre en œuvre la stratégie de prévention et gestion des déchets																	5			10
Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables																	7			8
Réduire la production de déchets en favorisant la réparation et le réemploi sur le territoire																	6			10
Mettre en place une collecte sélective des biodéchets pour valorisation																	7			9
Promouvoir la recyclerie																	7			9
Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions associées																				
Mettre en place une comptabilité énergétique et émissions de GES des bâtiments publics de la collectivité																	9			7
Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public																	6			10
Elaborer une stratégie patrimoniale comprenant un programme de rénovation																	4			12
Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés en termes de maîtrise énergétique																	5			11
Augmenter la part de consommation des énergies renouvelables pour la chaleur des bâtiments publics																	5			11
Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables électriques dans les bâtiments publics																	4			12
Produire de l'énergie électrique renouvelable sur le patrimoine de l'Intercom																	4	1		11
Engager la collectivité dans une démarche Numérique Responsable																				
Intégrer dans la gestion du parc informatique et des outils de télécommunication une stratégie "Numérique Responsable"																	5			11
Gérer l'eau durablement																				
Economiser l'eau dans les bâtiments publics																	8			8
Mettre en place une commande publique plus responsable																				
Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique																	9			7
Gérer durablement les espaces verts et naturels																				
Réalisation d'une charte de l'arbre																	9			7
Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts et former les agents																	8			8
Mise en place d'éco pâturage sur 2 stations d'épuration																	7			9
Réalisation d'inventaire faunistiques et floristiques sur les espaces naturels et espaces verts et transmission des inventaires aux partenaires institutionnel																	8			8
Développer un tourisme durable																				
Améliorer la mobilité à destination des touristes																	8			8
Accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique																				
Mise en œuvre des objectifs du PCAET à l'échelle communale																	4			12
Contrôler les projets travaux de construction et de rénovation																	4			12

Sensibiliser les scolaires aux enjeux climat air énergie																			
Organiser des événements de sensibilisation des scolaires																		3	
Améliorer l'impact environnemental des écoles																		9	
Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités																			
Affirmer le rôle de l'Intercom comme Autorité Organisatrice de la mobilité																		1	
Développer et soutenir les actions de mobilité en faveur des publics spécifiques																		5	
Accompagner les entreprises dans la réalisation de PDE																		6	
Communiquer auprès des usagers																		5	
Consolider, développer et intégrer le réseau de transports collectifs existants																			
Faire du train un mode de déplacement adapté aux besoins des actifs																		6	
Développer le réseau interurbain et travailler l'articulation avec le réseau urbain																		5	
Offrir le choix d'alternatives à la voiture individuelle																			
Développer une approche stratégique de l'intermodalité																		6	
Structurer un système de covoiturage																		6	
Développer la pratique de l'autopartage																		6	
Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne																			
Développer un véritable maillage cyclable																		6	
Développer le réseau piétonnier																		6	
Structurer un réseau d'infrastructures sécurisées																		7	
Proposer une offre de mobilités actives à destination des touristes																		7	
Développer l'écomobilité scolaire																		6	
Mettre en cohérence politique de mobilité et ambition territoriale à toutes les échelles																			
Organiser le développement du territoire dans une logique de courtes distances																		8	
Accompagner les acteurs économiques du territoire dans le développement du télétravail																		6	
Favoriser les motorisations alternatives																			
Communiquer sur les infrastructures existantes																		4	
Développer les infrastructures permettant d'utiliser les motorisations alternatives																		3	
Encourager un transport de marchandises plus responsable																		6	
Accompagner la rénovation des bâtiments																			
Intégrer les enjeux de transition énergétique dans le programme local de l'habitat																		9	
Accompagner la rénovation de l'habitat																			
Elaborer un PLH																		3	
Communiquer sur les économies de l'énergie dans l'habitat																		4	
Créer un service pour accompagner la rénovation énergétique - Soutenir la rénovation énergétique																		4	
Promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation du chauffage au Bois																		5	
Prévenir et lutter contre la précarité énergétique																			
Réaliser une étude de préfiguration à la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique																		4	
Réaliser une étude d'opportunité pour la création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie auprès des ménages en difficulté																		4	
Extension de l'OPAH à toute l'Intercom																		4	
Réalisation du programme DEPAR																		4	
Réalisation du Plan d'actions du Projet Social de Territoire																		4	
Soutenir la construction de bâtiments bas-carbone																			
Mobiliser et former les professionnels de la rénovation et de la construction																		9	
Accompagner le développement des EnRR																			
Elaborer un schéma territorial EnR																		5	
Faciliter la mise en œuvre de projets D'enr																		5	
Communiquer/sensibiliser les habitants aux enjeux des EnR afin de faciliter l'acceptation des projets																		5	
Accompagner les projets ENR participatifs et citoyens																		5	
Structurer et développer les filières EnRR																			

Développer la filière bois-énergie																	6		3	10
Développer la filière éolienne																	4	3		12
Développer la filière solaire																	4	2		12
Biogaz																	6	4		10
Développer la filière géothermie																	6	3		7
Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergie																				
Identifier les besoins en termes de capacité d'injection sur les réseaux électriques et gaz																	4			12
Développer les réseaux																	4	1		12
Accompagner et soutenir les entreprises																				
Créer un réseau d'entreprises travaillant sur les thématiques de développement durable																	7			9
Accompagner les entreprises dans la mise en place de projets permettant de diminuer leur empreinte carbone (Bilan Carbone, Visite Energie, PDE...) : accompagnement organisationnel, technique, financier...																	7			9
Faire émerger des projets d'économie circulaire sur le territoire (Ecologie Industrielle et Territoriale)																	7			9
Développer et soutenir la filière agricole																				
Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial																	12			4
Favoriser et développer des filières alimentaires de proximité, notamment par l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et/ou bio																	12			4
Accompagner les agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique et aux changements de pratiques agricoles																	10		1	6
Sensibiliser et former les agriculteurs																	12			4
Développer la filière bois bocager																	9			7
Accompagner les propriétaires forestières pour une gestion plus durable																				
Sensibiliser les propriétaires à la gestion durable des forêts																	10			6
Mettre en place une charte forestière de territoire																	10			6
Mettre en œuvre le plan d'approvisionnement bois du territoire et faire le lien avec le SCOT																	10			6
Promouvoir la certification "Gestion durable des forêts" sur le territoire																	10			6
Promouvoir les constructions en bois local																	10			6
Favoriser la mise en gestion des forêts communales																	10			6
Adapter les essences au climat de la région																	6			10
Consolider et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique																				
Elaboration d'un programme d'adaptation au changement climatique et créer un GIEC local																	9			7
Préserver la biodiversité																				
Réaliser une trame verte et bleue sur le territoire de l'Intercom																	9			7
Optimiser la gestion des eaux pluviales																				
Optimiser la gestion des eaux de ruissellement																	9			7
Aménager durablement le territoire																				
Intégrer les enjeux climat air énergie dans les documents d'urbanisme																	9			7
Réduire les émissions de polluants atmosphériques																				
Sensibiliser les particuliers à la qualité de l'air extérieur et Intérieur																	5			11
Favoriser le remplacement des chauffages au bois par des appareils peu émissifs																	3			13
Favoriser l'utilisation de véhicules Propres																	3			13
Limiter le brûlage des déchets verts																	11			5
Identifier et limiter l'exposition des publics Sensibles																	2			14
Total	63	33	32	30	91	90	18	16	24	8	19	90	37	23	23					
Total		1	5				6							5	2	2				
Total		4	6	1		1	1								3					
Total	33	58	53	65	5	5	68	78	72	88	77	6	59	68	68	94				

Cette analyse des incidences environnementales du plan d'actions sur les différents champs permet de mettre en avant l'importance des actions positives vis-à-vis des critères environnementaux, notamment ceux en lien direct avec les enjeux climatiques, à savoir les émissions de GES, la qualité de l'air, la santé, le recours aux énergies renouvelables.

L'analyse confirme également l'importance de la volonté des élus et rédacteurs du plan d'impliquer la population à travers de nombreuses actions intégrant des axes de communication, de participation du grand public et de sensibilisation.

Les impacts combinés positifs mais pouvant s'avérer néfastes si mal appréhendés sont au nombre de 16 et concernent la filière bois avec la nécessaire prise en compte de la qualité de l'air (rôle de puits de carbone des forêts et performance des systèmes), la filière méthanisation avec de potentiels impacts sur la richesse des sols impactés par la réduction des épandages et les aménagements en lien avec la mobilité pouvant impacter la qualité des sols en présence et les risques naturels via une imperméabilisation de nouveaux espaces de mobilité.

Les impacts potentiellement négatifs, considérés comme des points de vigilance, sont relativement peu nombreux (18 points de vigilance) et se concentrent majoritairement sur l'impact paysager et patrimonial des actions, les nuisances et la biodiversité. Ces impacts potentiels apparaissent cohérents avec les contraintes du territoire vis-à-vis de ces critères : alternance des paysages et tendance à l'ouverture donc nécessaire préservation, biodiversité riche et diversifiée à préserver, et cadre de vie agréable avec peu de nuisances relevées.

Une attention sera ainsi à porter vis-à-vis de la biodiversité, où l'on relève plusieurs actions potentiellement impactantes, mais dont les impacts sont relativement faciles à éviter puisqu'il s'agit pour la plupart de réflexions à mener en amont lors des choix d'aménagements. Enfin, les nuisances vis-à-vis des populations sont également à prendre en compte lors de la mise en place d'actions qui impliquent la construction d'ouvrage, notamment d'énergies renouvelables, et d'aménagements d'infrastructures pour la mobilité.

Ces points d'alerte ne remettent pas en question l'efficacité du PCAET, l'évaluation permet ainsi d'attirer l'attention sur la prise en compte croisée des différents enjeux, afin d'améliorer la performance environnementale de la mise en œuvre du PCAET. Ces points concernent ainsi des aspects spécifiques d'une action, avec par exemple la nécessité de prendre en compte les impacts visuels des aménagements sur le paysage, s'assurer de la performance des systèmes de chauffage pour ne pas dégrader la qualité de l'air, implanter des espaces de mobilités nouvelles dans des secteurs présentant une demande et en veillant à conserver les caractéristiques des sites etc.

L'évaluation permet ainsi d'assurer que la mise en œuvre du PCAET n'a pas d'action négative forte et définitive sur des enjeux plus indirects, mais tout aussi importants dans la lutte contre le changement climatique. Elle a permis l'enrichissement du plan, en mettant en avant des aspects environnementaux pas nécessairement abordés en profondeur et a permis d'orienter les rédacteurs du plan vers des considérations environnementales plus larges que le champ d'action direct du PCAET.

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Actions	Incidences sur le site N2000	Mesures ERC
Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Conséquences, mêmes limitées, en termes de destruction potentielle d'espaces naturels ou semi-naturels, de perturbation de la faune, destruction d'espaces de transit, nourrissage, repos ou reproduction Implantation de stations de recharge et d'aire de stationnement	<i>Eviter :</i> Le choix du positionnement devra se faire en milieu adapté, hors des corridors écologiques et des espaces naturels à enjeu, en limitant au maximum l'imperméabilisation
Structurer la filière EnR sur le territoire Mettre en place un schéma directeur des énergies Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur Favoriser les projets de production d'énergie renouvelables électriques sur le territoire et suivre leur développement	Destruction potentielle de gîtes à chiroptères. Diminution de la zone de chasse des oiseaux ou chiroptères. Risque de collision entre éoliennes et chiroptères ou éoliennes et oiseaux Destructions partielles de milieux naturels et/ou agricoles par lesquelles transitent potentiellement des espèces de N2000 Implantation potentielle d'ouvrages pouvant amener au défrichement ou à la suppression de zones susceptibles de servir d'habitat, de zones d'alimentation ou de traversée par les espèces remarquables.	<i>Eviter :</i> Planter les aménagements où les enjeux naturels sont les plus faibles Ne pas créer de rupture ou de barrage pour la circulation <i>Réduire :</i> Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel Préserver dans la mesure du possible les plantations existantes voire en créer d'autres à partir d'espèces autochtones.
Accompagner les propriétaires forestiers pour une gestion plus durable	Destruction via l'utilisation des forêts de gîtes potentiels à chiroptères ou diminution de leur zone de chasse, destruction potentielle de gîtes pour oiseaux cavicoles	<i>Éviter :</i> Gestion raisonnée des espaces boisés. Sélection des arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités, éviter les zones de chasse <i>Réduire :</i> Travaux d'abattage en dehors des périodes de reproduction

MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET SI BESOIN COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET

Certaines thématiques incluses dans les démarches du PCAET sont susceptibles de percevoir des effets négatifs indirectement liés aux actions mises en place, appelés Points d'alerte ou Points de vigilance. Lorsque des incidences négatives potentielles sont identifiées, il est nécessaire de définir des mesures d'évitement et de réduction. Dans le cadre d'un PCAET, il est avant tout recherché l'évitement de tout impact négatif, et éventuellement des réductions. Les mesures de compensation doivent être utilisées en dernier recours si les impacts n'ont pas pu être évités ou réduits significativement.

L'évaluation environnementale est réalisée pour aider à la construction et à l'élaboration du plan climat, ainsi, lorsque d'éventuelles retombées négatives étaient perçues, des propositions de mesures complémentaires, ou de modifications des actions et sous actions ont été faites. Le PCAET s'est ainsi enrichi au fur et à mesure pour bien intégrer l'ensemble des dimensions et prévoir des prescriptions pour venir éviter, ou limiter lorsque nécessaire, l'impact sur le critère environnemental concerné.

Des mesures environnementales qui veillaient à la bonne prise en compte de certains enjeux (notamment la biodiversité et la ressource en eau), et des mesures d'évitements ou de réduction vis-à-vis des thématiques principalement impactées, à savoir les paysages, le patrimoine, la qualité de l'air et certains risques (naturels et technologiques) ont ainsi été mises en avant.

Ces mesures restent ainsi relativement ponctuelles, nécessitant peu voire pas de moyens à engager et sont faciles à appliquer puisqu'elles se composent majoritairement de réflexions à mener en amont des décisions.

INDICATEURS DE SUIVI DU PCAET

Le PCAET permet un Processus d'évaluation et de suivi efficace avec la mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions et un tableau de bord de suivi d'indicateurs.

Le dispositif d'évaluation et de suivi des indicateurs du PCAET met en place plusieurs types d'indicateurs :

- Des indicateurs de réalisation : par exemple un nombre de logements rénovés ;
- Des indicateurs de résultats : par exemple les économies d'énergie obtenues suite à la rénovation des logements ;
- Des indicateurs d'impact : par exemple les émissions de gaz à effet de serre évitées suite à cette rénovation.

ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

1. PREAMBULE

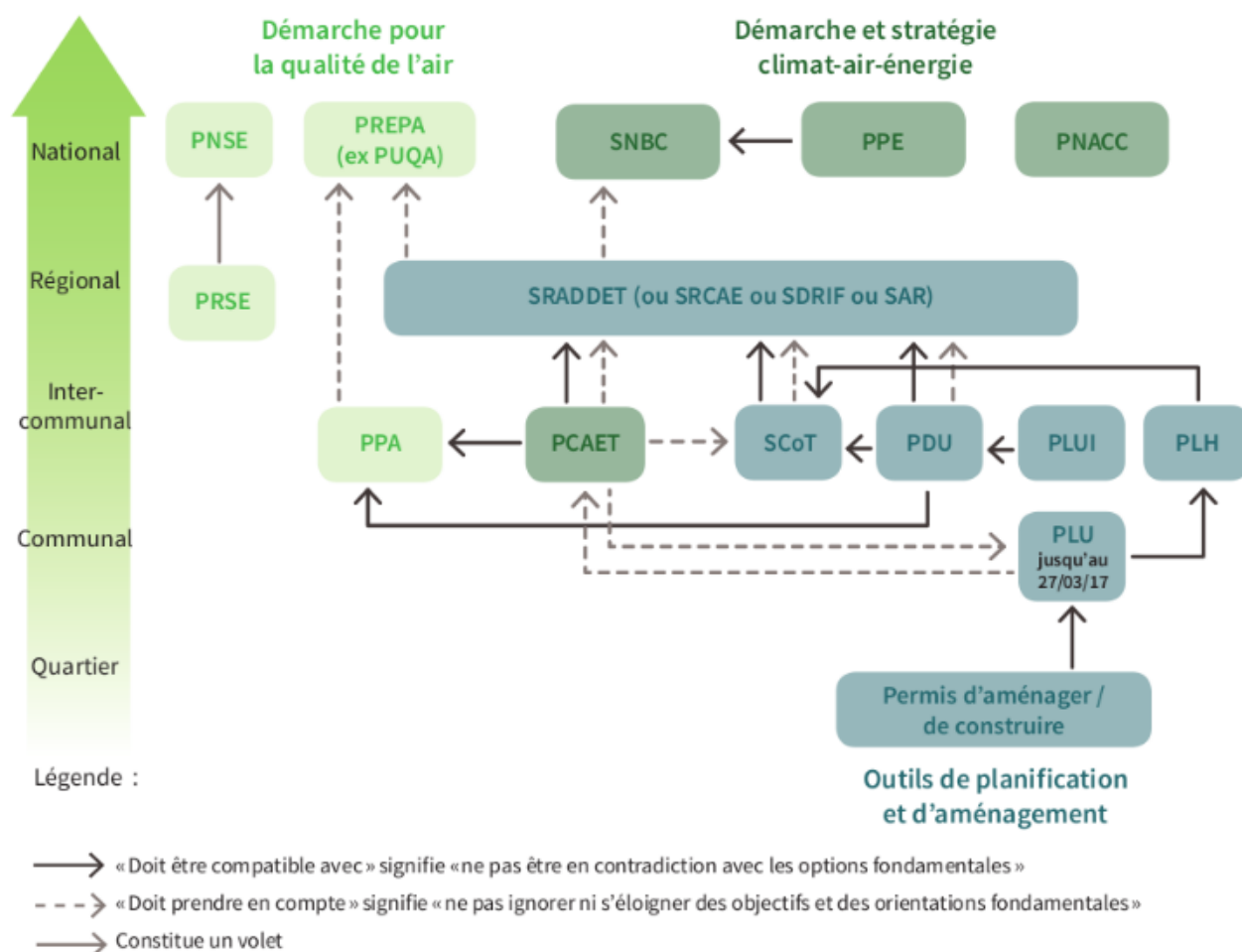
Ce chapitre consiste à analyser l'articulation du PCAET avec la liste des plans, schémas, programmes et autres documents de planification visés par l'article R.122-17. Cette analyse se présentera sous forme de tableaux indiquant le rapport entre le document concerné et le PCAET. Il peut être de 4 ordres :

- Le PCAET doit être **compatible** au plan/schéma/programme de rang supérieur
- Le PCAET doit **prendre en compte et ne pas être contradictoire** à l'atteinte des objectifs du plan/schéma/programme concerné
- Le plan/schéma/programme devra **prendre en compte le PCAET** quand il sera approuvé

Outre le rapport d'articulation, l'analyse porte aussi sur la cohérence entre le PCAET et les plans/schémas/programmes identifiés dans le premier tableau. Cette analyse se fera également au travers d'un tableau détaillant la cohérence qui doit exister entre le PCAET et le plan/schéma/programme concerné, en précisant les objectifs poursuivis et le niveau de convergence/divergence entre les documents.

Ainsi cette analyse globale conduite vise à s'assurer que l'élaboration du PCAET a été menée en cohérence avec les orientations et objectifs des autres plans, schémas et programmes. Réciproquement, il est également précisé en quoi les autres plans et programmes sont compatibles avec les orientations du PCAET et peuvent concourir à l'atteinte des objectifs environnementaux.

2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS/SCHEMAS/PROGRAMMES



Le schéma précédent met en évidence les relations entre les différents outils de planification. Ainsi, il apparaît que le PCAET doit être compatible et prendre en compte divers plans et programmes, qui sont eux-mêmes liés entre eux.

Légende :

Le PCAET doit être compatible au plan/schéma/programme de rang supérieur
Le PCAET doit prendre en compte et ne pas être contradictoire à l'atteinte des objectifs du plan/schéma/programme concerné
Le plan/schéma/programme devra prendre en compte le PCAET quand il sera approuvé

Plans, Schémas, Programmes, Documents de planification		Echelle d'application	Porteur/Acteur	Articulation avec le PCAET	
Directement liés au PCAET					
1	SRADDET Normand (<i>en projet, adoption fin 2019</i>)	Régionale	Conseil régional		Le PCAET devra être compatible avec le SRADDET
2	SRCAE Haute-Normandie	Régionale	Préfet de la région et Conseil régional		Le PCAET devra être compatible avec le SRCAE
3	SCoT du Pays Risle-Charentonne	Territoriale	Intercommunalité		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par le SCoT
4	SNBC	Nationale	Etat		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par la SNBC
5	PPA Haute-Normandie	Intercommunale	Préfets de département		Le PCAET devra être compatible avec le PPA
Indirectement liés au PCAET					
7	SDAGE Seine-Normandie	Echelle du bassin	Comité de bassin		Le PCAET doit être compatible avec le SDAGE
8	SAGE Risle et Charentonne	Echelle du bassin versant	Commission locale de l'eau		Le PCAET doit être compatible avec le SAGE
9	SRCE Haute-Normandie	Régionale	Etat et Conseil régional		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par le SRCE
10	PGRI Seine-Normandie	Echelle du bassin	Préfet coordonnateur du bassin		Le PCAET doit être compatible avec le PGRI
11	PRSE de Normandie	Régionale	Région et ARS		Le PCAET doit prendre en compte les

					orientations formulées par le PRSE
12	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	Régionale	Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par le PRPGD
13	Schéma Régional Biomasse (SRB) de Normandie	Régionale	Etat-Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par le SRB
14	Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Normandie	Régionale	Etat-Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par les CPER
15	Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) de Haute-Normandie	Régionale	Préfet de Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par le PRAD
16	Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	Nationale	Etat		Le PCAET doit prendre en compte les orientations formulées par la PPE

3. COHERENCE DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS/SCHEMAS/PROGRAMMES

Dans un souci de lisibilité et afin de produire des explications concises, l'analyse de cohérence est divisée en 2 sous parties.

Dans la première, seuls les plans, programmes et schémas **directement liés** au PCAET sont considérés. Le rapport de cohérence est alors développé pour mettre en évidence la légitimité et l'utilité de la mise en place du PCAET sur l'Intercommunalité de Bernay Terres de Normandie.

Dans la seconde partie sont traités les plans, schémas et programmes qui sont **indirectement liés** au PCAET.

Type de cohérence entre les documents :	
	Convergence
	Convergence partielle
	Divergence partielle
	Divergence
N.C.	Absence d'éléments pour mener l'analyse

3.1 PLANS/SCHEMAS/PROGRAMMES DIRECTEMENT LIES AU PCAET

Plans/Schémas/Programmes		Articulation avec le PCAET	
Intitulé	Objectifs et orientations	Objectifs et actions concernés	Cohérence
SRADDET Normand	<i>En projet, adoption fin 2019</i> Plusieurs orientations : - Consolider la position de carrefour de la Normandie - Renforcer le maillage du territoire, la mise en réseau des acteurs et leurs complémentarités pour accroître la robustesse du modèle normand - S'inscrire dans une démarche collective et innovante de développement durable pour un progrès soutenable et équilibré dans le long terme - Anticiper et accompagner les mutations dans une perspective d'équilibre entre territoires et d'égalité pour les habitants - Une obligation : de plusieurs schémas, n'en faire qu'un seul - Une construction collective pour une mise en œuvre partagée	▪ Promouvoir la mobilité durable au sein des services de l'Intercom (modes alternatifs, mobilité durable, ▪ Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités (affirmer le rôle de l'Intercom, réaliser un PDA) ▪ Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne (développer un maillage et un réseau d'infrastructures...) ▪ Consolider, développer et intégrer le réseau de transports collectifs existants ▪ Mettre en cohérence politique de mobilité et ambition territoriale à toutes les échelles ▪ Renforcer la coopération au sein de l'Intercommunalité ▪ Réduire la dépense énergétique de l'habitat	

SRCAE Haute-Normandie	9 objectifs aux horizons 2020 et 2050 : - Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durable - Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique - Actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants - Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités - Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionale - S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique - Développer les énergies renouvelables et les matériaux bio-sourcés - Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique - Assurer le suivi et l'évaluation du SRCAE	▪ Promouvoir la mobilité durable au sein des services de l'Intercom (modes alternatifs, mobilité durable, ▪ Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités (affirmer le rôle de l'Intercom, réaliser un PDA) ▪ Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne (développer un maillage et un réseau d'infrastructures...) ▪ Consolider, développer et intégrer le réseau de transports collectifs existants ▪ Promouvoir une alimentation durable ▪ Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions associées ▪ Accompagner la rénovation de l'habitat ▪ Prévenir et lutter contre la précarité énergétique ▪ Structurer la filière EnR sur le territoire ▪ Développer, renforcer et structurer les réseaux ▪ Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicat d'énergie ▪ Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et la production d'électricité renouvelable ▪ Favoriser les activités économiques durables, accompagner et soutenir les entreprises	
SCoT du Pays Risle-Charentonne	10 objectifs : - La préservation et le développement de l'agriculture - La population et le logement - L'activité économique, le commerce et le tertiaire - Le développement des parcs d'activité - Le développement du tourisme - Les services à la population - Les infrastructures et les mobilités - L'intégration paysagère - La qualité urbaine - La valorisation de l'environnement Objectifs de consommation de l'espace : 16,5 hectares par an pour le résidentiel et 9,5 hectares par an pour l'urbanisation à destination d'activités Objectifs de consommation des espaces: CC Beaumesnil : 25 ha logement et 15 ha activités. Intercom Risle et Charentonne : 85 ha logement et 35 activités. Intercom Pays Brionnais : 35 ha logement et 15 activités. CC de Broglie : 35 ha logement et 15 activités. CC de Bernay et des Environs : 70 ha logements et 65 activités. CC de	▪ Développer et soutenir la filière agricole ▪ Favoriser les activités économiques durables, accompagner et soutenir les entreprises ▪ Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie des ménages et des acteurs économiques du territoire ▪ Accompagner les propriétaires forestières pour une gestion plus durable ▪ Développer un tourisme durable ▪ Préserver la biodiversité et limiter l'artificialisation des sols ▪ Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités ▪ Consolider, développer et intégrer le réseau de transports collectifs existants ▪ Offrir le choix d'alternatives à la voiture individuelle ▪ Soutenir la construction de bâtiments bas-carbone ▪ Accompagner la rénovation de l'habitat ▪ Prévenir et lutter contre la précarité énergétique ▪ Faire de l'IBTN une administration exemplaire	

	Rugles : 40 ha logements et 15 activités. CC de Thiberville : 40 ha logements et 15 activités. Objectifs de densification: - dans le centre des villes de Brionne et Bernay : tendre vers une densité moyenne de 25-30 logements à l'hectare ; - dans les centres des autres pôles structurants : tendre vers une densité moyenne de 18-20 logements à l'hectare ; - hors le centre des villes, bourgs et villages, notamment dans les franges urbanisées des pôles : tendre vers une densité moyenne de 14 logements à l'hectare.	Le SCOT définit des objectifs généraux de consommation d'espace jusqu'en 2030 pour l'ensemble de son territoire. Ces objectifs de consommation des espaces, et donc d'artificialisation des sols sont à respecter et le PCAET devra s'assurer d'encourager une urbanisation raisonnée, une préservation des espaces naturels et une réduction des surfaces perméables. La densité est également attendue par le SCOT.	
SNBC	Orientations stratégiques pour la transition vers une économie bas-carbone et durable : A court/moyen terme : les budgets-carbone = réduction des émissions de 27% par rapport à 2013 A long terme à l'horizon 2050 : neutralité carbone	Toutes les actions et axes présentent des actions cohérentes avec les objectifs du PCAET et du SNBC puisque le PCAET a été établi en ce sens.	
PPA Haute-Normandie	3 objectifs majeurs : - Assurer une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires, - Protéger la santé publique, - Préserver la qualité de vie. 20 mesures : <u>12 actions sectorielles :</u> Réduction des émissions liées à des secteurs spécifiques : agriculture, industrie, activités portuaires, transport, tertiaire et résidentiel, collectivités locales. <u>4 actions inter-sectorielles :</u> Mise en commun d'approches et de moyens entre plusieurs secteurs. <u>4 actions structurelles :</u> Développement d'outils et de méthodologies structurantes permettant la pérennisation et l'efficacité du plan	La quasi totalité des actions présentes dans le document de plan d'actions présente un intérêt positif sur la qualité de l'air et sur les émissions de GES et de polluants. Quelques actions ont des impacts non significatifs ou neutres. Les axes agissant sur la mobilité, l'habitat, les activités, la biodiversité et la gestion des ressources et des consommations intègrent tous des éléments permettant une amélioration de l'air sur le territoire avec comme actions des réductions des déplacements motorisés vers des modes doux, une rénovation du bâti permettant une réduction des émissions et des consommations, le développement des énergies renouvelables en intégrant les enjeux ponctuels vis-à-vis de la filière bois, ainsi que des actions visant au changement des pratiques de la collectivité, des populations et des acteurs économiques du territoire. Des actions spécifiques pour l'amélioration de la qualité de l'air mériteraient pour autant d'être intégrées dans le plan d'actions.	

3.2 PLANS/SCHEMAS/PROGRAMMES INDIRECTEMENT LIES AU PCAET

Plans/Schémas/Programmes		Articulation avec le PCAET	
Intitulé	Objectifs et orientations	Objectifs et actions concernés	Cohérence
SDAGE Seine-Normandie	8 défis du SDAGE : - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ; - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ; - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants ; - Protéger et restaurer la mer et le littoral ; - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ; - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ; - Gestion de la rareté de la ressource en eau ; - Limiter et prévenir le risque d'inondation.	Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective: meilleure gestion de l'alimentation, modes plus respectueux donc limitation des intrants Economiser l'eau dans les bâtiments publics : <i>Suivre la consommation d'eau dans les bâtiments de l'Intercom, Choisir des systèmes économes en eau</i> Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités, Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne : développement des modes actifs, réduction des pollutions automobiles Accompagner la filière agricole dans la mise en place d'une agriculture responsable : <i>bonnes pratiques agricoles avec réduction des intrants, préservation d'espaces naturels pour limiter les impacts sur la ressource en termes de risques et de pollutions, travail des sols adaptés</i>	
SAGE Risle et Charentonne	20 enjeux du SAGE : - Préserver la richesse naturelle de la Risle maritime et concilier les différents usages - Atteindre une "bonne" à "excellente" qualité physico-chimique des eaux superficielles - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau - Préserver et reconquérir les zones humides en restaurant leur fonctionnalité - Contrôle et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation - Contrôle et réduction de l'aléa "inondation / ruissellement" - Mise en place et/ou amélioration de la gestion de crise - Entretien d'une culture du risque - Maintien du bon état chimique des eaux souterraines - Protection de la ressource et des captages - Optimisation des ressources existantes et stabilisation de la consommation - Organiser et poursuivre la recherche de nouvelles ressources - Lutte contre les pollutions diffuses - Sécuriser la distribution d'une eau de qualité - Poursuivre l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets d'assainissement	Accompagner les propriétaires forestières pour une gestion plus durable : <i>rôle fort de la forêt sur le cycle de l'eau et les risques naturels</i> Ensemble des actions de l'axe « Un territoire résilient face au changement climatique » : <i>gestion des eaux pluviales, limiter l'artificialisation des sols, réflexions urbaines, préserver la biodiversité et les espaces verts, restauration et préservation des milieux bocagers et humides</i>	

	- Améliorer la maîtrise et la gestion des pollutions accidentelles et historiques - Mettre en place une politique de collecte et de traitement des eaux pluviales - Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée - Sensibiliser les populations aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides associés		
SRCE Haute-Normandie	2 objectifs principaux : - Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors identifiés au niveau régional ou inter régional. - Réduire la fragmentation et résorber les points noirs	Ensemble des actions de l'axe « Un territoire résilient face au changement climatique » : ▪ Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts communautaires (gestion différenciée, inventaires, plan de gestion des EV) ▪ Optimiser la gestion des eaux de ruissellement (restauration des mares, gestion de l'eau adaptée) ▪ Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols (limiter les emprises, réaliser une TVB, protection des espaces naturels et agricoles) Ensemble des mesures prévues pour remédier aux potentiels impacts liés à la mise en place du plan (préservation des espaces à enjeux, ne pas créer de rupture ni d'obstacle pour les espèces, limiter l'artificialisation des sols, intégrer des éléments végétalisés dans les aménagements etc)	
PGRI Seine-Normandie	Le PGRI fixe 4 grands objectifs : - Réduire la vulnérabilité des territoires - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque	▪ Optimiser la gestion des eaux de ruissellement (restauration des mares, gestion de l'eau adaptée, prendre en compte le changement climatique dans la gestion du risque inondation, intégrer la lutte contre le ruissellement comme un enjeu fort du territoire) ▪ Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols (limiter les emprises et l'étalement urbain, préserver les espaces naturels) ▪ Economiser l'eau dans les bâtiments (permet de réduire la pression sur la ressource)	
PRSE de Normandie	Le PRSE3 en Normandie a 5 priorités : - Agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous - Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales	La quasi-totalité des actions présentes dans le document de plan d'actions présente un intérêt positif sur la qualité de l'air, sur les émissions de GES et de polluants, et donc sur la santé des populations et la qualité de vie. L'ensemble des actions va permettre aux	

	- Agir pour des bâtiments et un habitat sains - Limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine - Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain	populations du territoire d'évoluer dans un environnement plus sain avec des impacts sur la santé réduit. Les axes agissent sur la mobilité, l'habitat, les activités, l'exemplarité, la formation, la biodiversité et la gestion des ressources et des consommations et donc qui intègrent tous des éléments permettant une amélioration de la qualité de l'air ou de la qualité de la ressource ou plus généralement sur la qualité de vie sur le territoire. Des actions spécifiques pour l'amélioration de la qualité de l'air mériteraient pour autant d'être intégrées dans le plan d'actions.	
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	Objectifs nationaux suite à la loi TECV : 2020 = réduire de 10% les déchets ménagers et recycler 70% des déchets du BTP ; 2025 = réduire de 50% le stockage des déchets et valoriser 65% de matière organique. Objectifs chiffrés : - Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 - Réduction du gaspillage alimentaire : - 75% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -49 kg/hab. à 12 ans) - Réduction des déchets verts : - 30% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -43 kg/hab. à 12 ans) Objectif du plan : - donner la priorité à la prévention des déchets - réduire les quantités de déchets produits et leur caractère nocif pour la santé et pour l'environnement - développer la méthanisation, le réemploi et les valorisations matières et énergétiques des déchets - augmenter la collecte des déchets amiantés et des capacités de stockage, - améliorer le tri à la source des déchets dangereux et le taux de collecte sélective pour les diffus - améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques	Il s'agit ici d'être cohérent avec des actions ▪ en interne : Gérer durablement les déchets : Elaborer une stratégie d'écoresponsabilité Mettre en œuvre la stratégie de prévention et gestion des déchets Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables ▪ pour l'ensemble du territoire : Organiser une action commune de ramassage des déchets, travailler sur le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation durable et responsable à toutes les échelles, mettre en place une économie circulaire, envisager une tarification incitative, mise en place de composteurs pour les populations, former les acteurs économiques aux bons comportements Objectif d'émission en lien avec les déchets : 22% des émissions GES 2050 Réduire de 40% la production d'ordures ménagères et augmenter de 40% la collecte de recyclables Réduire les consommations de matériaux de secteurs d'activité ciblés et de les quantités de déchets de ces secteurs d'activité	
Schéma Régional Biomasse (SRB) de Normandie	En cours d'élaboration	Le plan d'actions repose en partie sur le recours aux énergies renouvelables, et notamment sur la filière bois-énergie. Au-delà d'établir des actions de développement de la filière, l'enjeu est de préserver à travers une gestion adaptée les espaces forestiers. Cet enjeu se retrouve dans plusieurs actions et notamment dans l'axe « Accompagner les	

		propriétaires forestiers pour une gestion durable ».	
Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Normandie	Une priorité transversale : l'emploi 6 domaines prioritaires : - Mobilité multimodale - Enseignement supérieur, recherche et innovation - Transition écologique et énergétique - Numérique - Innovation, filières d'avenir, usine du futur - Volet territorial	Il s'agit ici de priorités qui forment la base de construction d'un Plan Climat : la mobilité, la recherche et l'information, la transition énergétique, les évolutions du territoire.	
Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) de Haute-Normandie	7 priorités du PRAD : - Favoriser la coexistence de divers systèmes de production - Promouvoir l'enjeu alimentaire - Renouveler la population agricole - Prendre en compte les enjeux environnementaux régionaux - Favoriser l'ancrage de la production dans son territoire - Apporter une attention particulière aux différentes filières d'élevage - Mettre l'accent sur la formation des actifs agricoles et la recherche d'innovations	Le Plan Climat intègre à plusieurs échelles l'agriculture et les espaces en lien : Dans un premier temps, avec les agriculteurs comme acteurs économiques forts du territoire au sein de l'axe « Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique », qui vise à faciliter la transition de l'agriculture, à pérenniser les exploitations, à mettre en place un accompagnement et à aider à faire évoluer les pratiques pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs. Dans un deuxième temps en préservant les espaces agricoles d'une urbanisation et en évitant la consommation d'espaces à enjeux pour l'agriculture (préservation forestière, agricole et naturelle), en développant des réseaux locaux d'alimentation et en favorisant des filières plus favorables au développement des producteurs.	
Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	7 volets : La sécurité d'approvisionnement L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile Le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération Le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie La stratégie de développement de la mobilité propre La préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie L'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.	Les actions sont nombreuses vis-à-vis de l'énergie, de sa production, sa distribution et sa consommation. L'objectif du Plan Climat est au développement des énergies vertes pour réduire progressivement le recours aux énergies fossiles, l'information et la sensibilisation aux bons comportements et aux bonnes pratiques de l'ensemble des habitants et acteurs, un accompagnement (financier, logistique et humain) pour développer les ENR. Des actions portent également sur le stockage des énergies, le renforcement des différents réseaux, des études sur les potentialités.	

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PCAET

1. PREAMBULE

Le scénario tendanciel consiste à prolonger les tendances actuelles d'évolution des pressions et de la qualité des milieux sans la mise en oeuvre du PCAET, c'est-à-dire en conservant l'architecture actuelle. (Article R122-5_3° du CE). Cette partie vise donc à déterminer les perspectives d'évolution « au fil de l'eau » du territoire vis-à-vis de l'environnement en général, mais surtout vis-à-vis des consommations et productions énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et qualité de l'air.

Le scénario au fil de l'eau décrit l'évolution tendancielle de l'environnement si aucune action supplémentaire n'est entreprise. C'est l'hypothèse dite du « laisser-faire », c'est-à-dire n'entreprendre rien d'autre que ce qui est déjà en place avec des mesures nationales.

2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION GLOBALES VIS-A-VIS DES DIFFERENTS CHAMPS DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PCAET

Sources : SCRAE, Diagnostic EKODEV, Stratégie EKODEV, SCOT, SDAGE, EIE du PCAET

Thématiques environnementales	Pressions générales du territoire et leurs perspectives d'évolution	Pressions des politiques actuelles	Scénario tendanciel (en l'absence de PCAET)
Ressource en eau	- Masses d'eaux souterraines vulnérables voire très vulnérables - 3 MESO avec un état chimique médiocre (lié à la forte quantité de pesticides et de nitrates) - Pressions agricoles et urbaines sur les nappes et les cours d'eau - Mauvais état chimique de la Risle (objectif de bon état chimique pour 2027) - Ensemble du territoire en zone vulnérable aux nitrates et sensible à l'eutrophisation	- DCE : préservation et restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines - SDAGE : diminuer les pollutions des milieux aquatiques ; protéger et restaurer la mer, le littoral et les milieux aquatiques et humides ; protéger les captages d'eau potable ; gestion de la rareté de la ressource en eau ; limiter et prévenir le risque d'inondation - SAGE : préserver la richesse naturelle de la Risle maritime ; atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines ; préparer et reconquérir les zones humides en restaurant leur fonctionnalité ; contrôle et réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des personnes et des biens ; protection de la ressource et des captages ; lutter contre les pollutions diffuses ; sécuriser la distribution d'une eau de qualité, etc. - PRSE : améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales	- Diminution de la pollution des milieux aquatiques - Meilleure protection et restauration des milieux aquatiques - Ressource en eau et cycles de l'eau impactés par le changement climatique (disponibilité, température, qualité...) - Mise en danger des sols naturels et intensification de l'imperméabilisation en lien avec l'urbanisation
Milieux naturels et biodiversité	- Plusieurs zones humides présentes sur le territoire - Présence de nombreuses espèces protégées et remarquables - Milieux naturels menacés par les activités humaines : urbanisation,	- Loi pour la reconquête de la biodiversité : valoriser la connaissance, protéger la biodiversité dans les choix publics et privés, intégrer la dimension environnementale dans l'urbanisation commerciale	- Faune et flore impactées par le changement climatique : augmentation de la température pouvant impacter la zone de répartition des espèces - Intensification de l'urbanisation et du développement de grandes cultures :

	développement des cultures, plantations, sylviculture, pâturage, pollution agricole, déchets - Plusieurs obstacles au déplacement : ruptures de continuités - Présence d'une espèce (écrevisse exotique) menaçant l'espèce autochtone - Plusieurs réservoirs de biodiversité présents le long des cours d'eau	-SDAGE/SAGE : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ; préserver la richesse naturelle de la Risle maritime ; restaurer la fonctionnalité des zones humides ; - SRCE : préservation et restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ; réduction des fragmentations	disparition de milieux type boisement, prairie bocagère - Développement des EnR : menace ou obstacle au déplacement des espèces - Préservation des vallées et des sites - Elaboration d'un nouveau SCoT : protection, valorisation, amélioration des corridors et réservoirs
Paysage et Patrimoine	- Intérêt remarquable pour les vallées de la Risle et de la Charentonne - Fort intérêt patrimonial : nombreux monuments historiques, patrimoine remarquable, vernaculaire, nombreux sites inscrits et classés, vestiges archéologiques - Perte d'éléments paysagers forts, perte du motif arboré du bocage : augmentation espaces agricoles, ouverture visuelle	- Code de l'Environnement et Code de l'Urbanisme : protection des sites inscrits, classés et des monuments historiques et leur périmètre de protection ; - SCoT du Pays Risle-Charentonne : l'intégration paysagère ; la valorisation de l'environnement	- Ouverture des paysages : perte du motif arboré du bocage - Sites inscrits et classés protégés des activités humaines
Pollutions et Nuisances	- 6 sites BASOL - Plusieurs sites BASIAS sur le territoire - Plusieurs voies bruyantes traversent le territoire - Pollution lumineuse moyenne à forte là où le tissu urbain est le plus dense	- Code de l'Environnement : identification et prescriptions vis-à-vis des ICPE	- Développement de l'urbanisation : risque d'augmentation des pollutions lumineuses et sonores - Les aléas climatiques peuvent affecter les ICPE
Risques naturels et technologiques	- Risque de mouvement de terrain : présence de nombreuses bêtouilles et de marnières - Risque de retrait-gonflement des argiles faible à moyen - Risque tempête dans le département de l'Eure - Risque d'inondation important - Risque TMD (voies routières, ferrées et canalisations) - Nombreuses ICPE et deux sites SEVESO seuil haut et bas	- SDPNR : définir la politique de prévention des risques naturels à l'échelle du département - SDAGE/SAGE : limiter et prévenir le risque d'inondation ; contrôler et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation ; améliorer la gestion de crise ; entretenir la culture du risque - PGRI : réduire la vulnérabilité des territoires ; agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ; raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ; mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque - PPRI : prévenir le risque d'inondation	-Antécédents d'inondations par débordement : le changement climatique peut intensifier ce risque - Intensification des risques de mouvement de terrain avec l'urbanisation et l'évolution de l'occupation des sols
Consommation énergétique	- En 2014, consommation énergétique sur le territoire : 1441 GWh/an ; pour un habitant : 25,8 MWh/hab/an	- Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) : réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ; réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en	- Objectif : 2030, -19% d'énergie ; 2050, -50% d'énergie par rapport à 2010 (TEPOS)

	- 64% des consommations énergétiques liées aux énergies fossiles - Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le transport routier (555 GWh soit 38%) et le secteur résidentiel (413 GWh soit 29%)	2030 par rapport à 2012 ; porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 - SRCAE : promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique ; actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique ; s'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique - PPE : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile	- Pour atteindre cet objectif : réduction de la consommation d'énergie d'environ 750GWh/an sur le territoire - Développement des transports durable et des énergies renouvelables - Scénario tendanciel : atteinte d'une réduction de -20,5% des consommations
Energies renouvelables	Production énergies renouvelables, majoritairement éolienne et bois-énergie <u>Electricité</u> : - Eolien : 13 956 MWh ; Deux parcs éoliens sur le territoire depuis 2015 et 2018, et deux parcs éoliens en projet - Solaire photovoltaïque : 3265 MWh ; 285 installations de production photovoltaïque et deux projets d'installation de panneaux - Hydraulique : 1135 MWh ; 7 installations hydrauliques mais énergie hydraulique négligeable <u>Chaleur</u> : -Bois-énergies (ménages) = 134 306 MWh ; (collectif et industriel) = 1962 MWh ; 5 installations de chaufferies bois recensées - Solaire thermique : 484 MWh ; 4 installations de production de chaleur <u>Electricité et Chaleur</u> : - Méthanisation : 1 installation, production de 250KWh d'électricité et 220 KWh de chaleur par an, et deux projets de méthaniseur	- LTECV : porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ; - SRCAE : responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durable ; développer les énergies renouvelables et les matériaux bio-sourcés - CPER : transition écologique et énergétique - PPE : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ; le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération - Schéma Régional Eolien (SRE) terrestre : Favoriser un développement à haute qualité environnementale des énergies renouvelables	- Objectif : 2030, 43% d'EnR ; 2050, 100% d'EnR (TEPOS) - Eolien : deux zones sur le territoire propices au développement de l'éolien ; possibilité d'installer 33 éoliennes supplémentaires et donc potentiel de production d'énergie éolienne sur le territoire = 344 GWh/an -Solaire photovoltaïque : potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire = 385GWh/an - Hydraulique : aucun projet supplémentaire envisagé par le SRCAE mais objectif d'une production supplémentaire de 10GWh/an. Etude considère que la production électrique reste stable sur le territoire -Bois-énergies : potentiel de production de la filière bois = 135GWh/an - Solaire thermique : potentiel de production de l'énergie solaire thermique = 19GWh/an -Méthanisation : potentiel brut de développement de la méthanisation par injection de biogaz dans le réseau = 29.8GWh
Réseaux	- Réseau électrique, 4 postes sources : 2 sur le territoire (Courbepine et de Serquigny) et 2 en dehors (Ferrière et Vievre) - Un réseau de chaleur sur le territoire, sur un quartier de Bernay - Plusieurs communes desservies par le gaz	- Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) : capacité d'accueil globale de 1077MW ; capacité réservée par poste est de 923MW ; enjeu du réseau électrique = accompagner le développement des énergies renouvelables	- Selon le S3REnR, les capacités supplémentaires pour des projets d'énergie renouvelables sont pour chaque poste source : 35MW, 21.2MW, 40.4MW, 13.2MW

	- Aucun point d'injection de biogaz sur le territoire		
Emissions de GES	- Les secteurs les plus émetteurs de GES sont dans l'ordre : l'agriculture et les transports routiers, le résidentiel, l'industrie, le tertiaire et les déchets - Emissions de GES sur le territoire 423 ktCO₂e en 2014 - Emissions énergétiques = 66.2% des émissions du territoire ; non énergétiques = 33.8% des émissions	- Loi pour la transition énergétique et la croissance verte : réduire les émissions GES de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050 - SRCAE : actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions de réduction des émissions de polluants ; aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités - SNBC : réduction des émissions de 27% par rapport à 2013 - PPE : stratégie de développement de la mobilité propre	- Augmentation de l'utilisation de biocarburants - Amélioration de performances thermiques des logements - Réglementation environnementale encore plus exigeante - Production d'électricité de plus en plus décarbonée et des réseaux de chaleur plus renouvelables - Réduction des émissions encore trop faible (de -2 à -11% selon le polluant). Très faible hausse du NH₃.
Qualité de l'air	- Le plus gros émetteur de polluants atmosphériques est le secteur agricole suivi des transports routiers - Entre 2005 et 2014 : amélioration de la qualité de l'air sur le territoire mais concentration de polluants atmosphériques hétérogène	- Loi pour la transition énergétique et la croissance verte : réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions GES entre 1990 et 2050 ; - SRCAE : actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions de réduction des émissions de polluants - SNBC : réduction des émissions de 27% par rapport à 2013 - PPA : réduction des émissions liées à des secteurs spécifiques : agriculture, industrie, activités portuaires, transport, etc. - PRSE : limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur	- Objectif de la région à l'horizon 2020 : réduire de 30% les émissions de PM₁₀ et de 40% celle de NO_x - Réduction des émissions encore trop faible (de -2 à -11% selon le polluant). Très faible hausse du NH₃.
Séquestration carbone	- Forêts : séquestration annuelle en moyenne de 90 000 tCO₂eq/an	- Loi pour la reconquête de la biodiversité : protéger la biodiversité (notamment via le principe de non-régression), intégration de la notion environnementale dans l'aménagement du territoire - SCoT : préservation et développement de l'agriculture - SDAGE : protéger et restaurer la mer, le littoral et les milieux aquatiques et humides - SRCE : préserver et restaurer les réservoirs et les corridors identifiés au niveau régional ou inter régional.	- Par rapport à la superficie de la forêt, chaque année environ 1400 tonnes de CO₂ supplémentaires peuvent être stockées dans des matériaux en bois
Vulnérabilité au changement climatique	- Augmentation des températures moyennes	- Loi pour la transition énergétique et la croissance verte : lutte contre le dérèglement climatique	- Diminution du nombre de gelées et augmentation des journées chaudes

	- Augmentation de la vulnérabilité des populations (liée aux vagues de chaleur, implantation de nouvelles espèces vectrices de maladies) - Augmentation des risques naturels déjà présents sur le territoire - Modification de l'aire de répartition des espèces et de leur phénologie	- SRCAE : s'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique ; anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique	- En été, forte diminution des précipitations à l'horizon 2030 et en hiver, stabilité des précipitations moyennes jusqu'à l'horizon 2050, mais augmentation des épisodes de forte précipitation - Zones les plus artificialisées, exposées aux îlots de chaleur urbain et baisse du confort thermique dans les bâtiments - Augmentation de la demande d'énergie pour la climatisation - Augmentation de la vulnérabilité de la population avec l'accroissement des épisodes caniculaires - Apparition d'espèces animales vectrices de maladies telles que les moustiques (risque modérée à l'horizon 2050) - Diminution de la qualité de l'air (allongement de la période de pollinisation, déplacement de l'aire de répartition d'espèces végétales allergènes) - Augmentation des risques d'inondation par ruissellement et des coulées boueuses - Augmentation de la sécheresse : aggravation du risque retrait-gonflement des argiles - Réduction de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau (exposition du territoire à ce risque actuellement faible) - Aggravation du risque feux de forêt (exposition du territoire à ce risque actuellement faible) - Baisse de la productivité des exploitations agricoles (décalage stades phénologiques des cultures, apparition nouveaux ravageurs liée à l'évolution de leur aire de répartition)
--	--	---	---

3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES CHAMPS DIRECTEMENT LIES AU PCAET EN L'ABSENCE DE MISE EN OEUVRE DE CE PLAN

Cette partie vise à développer les perspectives d'évolution de certains aspects de l'environnement précédemment évoqués qui sont en lien direct avec le PCAET. Il s'agit donc principalement des consommations énergétiques et des émissions de GES qui sont au cœur des objectifs qu'un PCAET doit se fixer. Les émissions de GES et taux de consommations énergétiques sont donc étudiées selon le scénario tendanciel « au fil de l'eau », c'est-à-dire le scénario qui décrit l'évolution tendancielle de l'environnement si aucune action supplémentaire n'est entreprise.

Les analyses portent principalement sur la réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques et émissions actuels selon le type et les utilisations des énergies. Des potentiels de réduction futures en l'absence d'un PCAET sont ensuite émis en se basant sur l'ensemble des stratégies et plans déjà en place sur les territoires. Ces analyses permettent ainsi de visualiser l'évolution des différents secteurs et le recours aux différentes énergies dans le temps, en mettant en lien les potentialités du territoire, le développement des énergies nouvelles et les nouvelles pratiques appliquées (mobilités de personnes et de marchandises, habitat et activités notamment).

Évolution des consommations d'énergie

Le scénario tendanciel, c'est-à-dire dans l'optique où rien n'est fait sur le territoire pour engager la transition énergétique et réduire à la fois les consommations et les émissions, la variation attendue serait d'environ 21 % de baisse entre 2010 et 2050, qui se justifie par les évolutions des pratiques des populations avec des comportements plus sobres, et les innovations technologiques sur l'ensemble du territoire au niveau notamment mobilité motorisée et chauffage.

	Consommation énergétique
	-11% et -6%
	-28%
	-8%
	-44%

Évolution de la production d'EnR

L'Intercommunalité étant lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire 100% EnR en 2040 », la production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2040 devra donc être équivalente à la consommation d'énergie soit 683GWh/an. D'un point de vue des objectifs nationaux et régionaux en termes de part d'ENR dans le mix énergétique, les objectifs pour 2050 pour les consommations énergétiques s'élèvent à 723 GWh/an.

Évolution des émissions de polluants atmosphériques

Un Plan National de réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) a été élaboré et fixe des objectifs de réduction à divers horizons par rapport au niveau de 2005 :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-66 %	-77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-50 %	-60 %	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	-47 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-8 %	-13 %
Particules fines (PM2.5)	-27 %	-42 %	-57 %

Sur le territoire de l'Intercommunalité, sont attendus des évolutions positives relativement peu marquées à l'horizon 2050. L'ensemble des polluants atmosphériques seront en diminution, excepté le NH₃.

Scénario tendanciel			
	Émissions actuelles 2014	Émissions attendues en 2050	Évolution
NH ₃	1 766 t	1 771 t	+0,3%
NO _x	1 285 t	1 258 t	-2%
PM2,5	313 t	299 t	-4,5%
PM10	587 t	572 t	-2,5%
SO ₂	50,5 t	45 t	-11%
COVNM	1 034 t	1 000 t	-3%

Ekodev, stratégie du PCAET IBTN

JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ENVISAGEES

Cette justification a pour objet de faire la synthèse entre les mesures adoptées par le Plan Climat Air Energie, leurs contraintes et avantages au travers des actions retenues, et l'analyse des incidences environnementales. Elle précise aussi les solutions qui ont été envisagées puis non retenues et les raisons de ces choix.

1. LES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ENVISAGEES

Afin d'élaborer le PCAET de Bernay Terres de Normandie, plusieurs ateliers ont été mis en place (animation par le bureau d'études Ekodev) avec différents acteurs : les élus, les agriculteurs, les enseignants et les habitants. L'objectif de ces ateliers était de rassembler divers acteurs du territoire concernés, afin d'échanger sur plusieurs thématiques et proposer des actions pour le Plan Climat Air Energie. La mobilisation s'est faite par divers moyens afin de communiquer un maximum et d'atteindre la population la plus large possible (articles journaux, publications diverses, réseaux sociaux, prospectus...)

Ces ateliers ont pris place au cours des mois de mai, juin et juillet et ont permis de rassembler un type d'acteur du territoire différent à chaque fois. Après avoir présenté pour chacun de ces ateliers, le diagnostic et la stratégie du territoire, des réflexions ont été menées sur différentes thématiques. Ainsi, les élus ont pu réfléchir sur les thèmes des énergies renouvelables, du patrimoine public, des centres-bourgs et de la mobilité, et de la forêt, du paysage et de la biodiversité. Les agriculteurs ont abordés ceux de l'énergie, de la séquestration carbone, de l'alimentation locale, et des techniques agricoles. La question de la sensibilisation et de la communication inclue dans ces deux dernières thématiques a également été soulevée. Les enseignants ont échangé autour des thèmes de la consommation et des émissions dans les écoles, et des actions pédagogiques. Les habitants ont quant à eux abordés les thèmes de l'énergie dans l'habitat, de la mobilité durable et de l'alimentation locale.

Au cours de ces divers ateliers, différentes actions ont ainsi été proposées et pour certaines (celles des élus), les avantages et les contraintes ainsi que la facilité ou la difficulté à réaliser ces actions ont été déterminés.

Atelier enseignants :

L'atelier s'est déroulé sous forme d'échanges sur un principe d'attablée avec les thèmes suivants : Consommations et émissions énergétiques et actions pédagogiques à mener en lien. Les actions revenant majoritairement concernent la rénovation et l'isolation des bâtiments, la consommation de papier, de plastique, l'alimentation locale et le gaspillage, la sensibilisation, le moyen de se chauffer.

Atelier habitants :

Etaient présents pour l'animation auprès des habitants, le bureau d'études EKODEV, l'IBTN, et la fédération SOLIHA. Les thématiques abordées durant l'atelier étaient principalement l'énergie dans l'habitat, la mobilité durable et l'alimentation locale.

Lors de l'atelier réunissant 15 habitants, les actions revenant le plus sont liés au covoiturage, au développement de moyens de transport nouveaux ou déjà existant, à la baisse des prix des transports, à la consommation de produits locaux et de saison, au développement de jardins partagés, à la gestion des déchets verts, au développement des panneaux solaires, à l'information/formation de la population, à la question du bois. Les thématiques principales qui sont ressorties de cet atelier sont l'énergie dans l'habitat, la mobilité durable et l'alimentation locale.

Atelier agriculteurs :

Etaient présents pour l'animation auprès des agriculteurs, le bureau d'études EKODEV, l'IBTN, la chambre d'agriculture.

Les ateliers ont permis de réunir 12 agriculteurs à qui des demandes ont été faites sur la réflexion à mener pour le territoire qu'ils souhaitaient dans le futur. Une restitution a par la suite permis d'explicitier les idées et effectuer un tri. 4 thématiques principales sont ressorties, à savoir l'énergie, la séquestration carbone, l'alimentation locale et les actions de sensibilisation et de communication. Les actions évoquées le plus souvent sont liées à l'entretien des haies, aux énergies renouvelables, au développement et à la mise en avant de produits locaux et de leurs moyens de distribution.

Ateliers élus :

Les thématiques abordées au cours de ces ateliers relevaient des centres-bourgs et mobilité, du patrimoine public, des énergies renouvelables et de la forêt, paysage et biodiversité. Etaient présents pour l'animation auprès des élus, le bureau d'études EKODEV, l'IBTN, le CAUE 27, et URCOFOR (Union régionale des communes forestières).

Les actions revenant le plus sont liées à l'information de la population concernant les énergies renouvelables, à l'intégration de ces dernières dans les projets, au développement de la méthanisation, à la gestion durable des forêts, au bon choix des essences, à la sensibilisation et la formation autour des changements climatiques et de la biodiversité, au développement des énergies renouvelables vis-à-vis du patrimoine public, à l'isolation des bâtiments, au développement des voies douces des transports en commun, et des services et commerces de proximité, à un meilleur aménagement des cœurs de villages.

Des Ateliers entreprises étaient censés se réaliser, mais la rencontre n'a pas pu se concrétiser. Des échanges téléphoniques ont cependant été faits pour considérer ces acteurs et leurs attentes. Les échanges ont été préparés avec deux correspondants de l'ADEME en soutien, avec plusieurs thématiques de travail. En dernier recours, un questionnaire leur a été transmis.

2. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS DANS LEUR GLOBALITE POUR L'ELABORATION DU PCAET

La démarche adoptée pour élaborer le PCAET

La stratégie adoptée pour le PCAET l'Intercom Bernay Terres de Normandie découle de réflexions menées entre les acteurs locaux et portées au regard des enjeux du territoire. La première étape consiste au diagnostic qui a permis d'identifier non seulement les principaux champs sur lesquels travailler (consommation d'énergie, qualité de l'air, énergies renouvelables, mobilités etc.), mais aussi de dégager des enjeux sur d'autres thématiques de l'environnement (boisements, agriculture, risques, paysages, gestion de la ressource et biodiversité).

La volonté au cours de l'élaboration de l'état des lieux du Plan Climat était à la participation de tous les acteurs et populations concernées à travers des réunions de concertation et des ateliers de travail. Le Plan Climat a été établi dans une démarche de co-construction entre l'ensemble des partenaires du territoire, les acteurs économiques et les populations : l'objectif était de prendre en considération tous ceux qui feront vivre le plan, qui porteront les actions et les projets futurs. Ce sont ces personnes qui sont concernés à la fois par les conséquences des évolutions climatiques sur leur territoire, et qui en possèdent également les leviers pour agir sur le ralentissement. Les ateliers ont donc eu un rôle essentiel dans la démarche, en parallèle d'entretiens divers, de questionnaires et autres consultations d'un public large. Les principaux enjeux spécifiques aux besoins territoriaux et aux attentes formulées ont ainsi été identifiés et ont pu être étudiés, permettant par la suite de fixer des objectifs et adapter le plan grâce à la concertation avec les élus de la collectivité, les techniciens des différents services, les acteurs territoriaux liés aux thématiques climat, air et énergie, les locaux et avec l'appui des bureaux d'études.

Un scénario traduit et adapté au contexte territorial

Le territoire est concerné par des documents et plans qui régissent les grandes orientations à suivre en termes de réduction des gaz à effets de serre, d'empreinte carbone et économies d'énergie. Il s'agit de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE Haute Normandie) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET Normand) auxquels le PCAET se doit de répondre, et d'être en cohérence dans sa stratégie et la trajectoire qu'il devra mener tout en s'adaptant au territoire de l'Intercommunalité. Il s'agit donc de reprendre ces plans, programmes et schémas et de territorialiser pour l'IBTN en portant des analyses sur l'évolution des secteurs résidentiels, tertiaires, la mobilité et le fret, ainsi que les activités telles que l'industrie ou l'agriculture. Ces analyses permettent la définition d'objectifs quantitatifs pour la consommation énergétique et les émissions de GES qui seront la base du scénario optimal à atteindre et des objectifs chiffrés à cibler dans l'ensemble des actions du plan.

Le Choix du scénario optimal

Afin d'atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2050, l'Intercom Bernay Terres de Normandie va devoir diminuer de manière importante ses consommations énergétiques, en suivant une évolution visée sur 2030 et 2040.

L'objectif fixé sur le territoire est plus ambitieux qu'à l'échelle nationale. L'Intercommunalité s'engage ainsi à atteindre les objectifs à l'horizon 2040, soit 10 ans plus tôt que sur le reste du territoire. Cela revient pour l'énergie à viser une baisse des consommations de 21% entre 2010 et 2030, et de 38% entre 2040 et 2030, ce qui revient à réduire les consommations énergétiques de moitié.

Un des axes principaux du plan climat est basé sur un appel à manifestation d'intérêt, correspondant à une initiative d'incitation des collectivités normandes à s'engager en devenant des Territoires « 100% énergies renouvelables ». Etre Territoire 100% ENR implique que l'Intercom doit s'engager dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique afin de réduire la consommation ; et s'engager vers les énergies renouvelables afin que les consommations et les productions soient équilibrées en 2040 : la production d'énergie renouvelable devra donc être égale à la consommation d'énergie totale soit environ 750 GWh.

Le Plan climat doit donc présenter une stratégie qui soit en cohérence avec ces attentes, en s'aidant de ses atouts et des caractéristiques du territoire pour renforcer et développer les différentes filières énergétiques, notamment les filières bois et éolienne.

L'objectif de production d'ENR attendue pour 2040 pour l'ensemble des filières d'énergies renouvelables est de 683 GWh, soit légèrement en dessous des volumes GWh nécessaires à un équilibre parfait.

Le Plan climat se base sur les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour définir la stratégie en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La SNBC définit une trajectoire de transition écologique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ainsi, elle donne les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans les différents secteurs d'activités et fixe des objectifs de réduction d'émissions de GES à l'échelle nationale. Pour le territoire, ces objectifs se traduisent en fonction du potentiel de chaque secteur, des émissions actuelles, ainsi que du potentiel en séquestration carbone et des espaces de captage. L'objectif est ainsi principalement disposé sur la réduction de la part de l'agriculture, de l'industrie et des déchets. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 77% des émissions totales sur le territoire, soit des émissions finales restantes d'environ 90ktCO₂e qui devrait se voir compensée par séquestration carbone et grâce à la préservation des milieux naturels et forestiers du territoire (en 2015 la séquestration carbone du territoire s'élevait à 80ktCO₂)

La stratégie définie permet donc de s'approcher au mieux des objectifs nationaux et territoriaux, tout en étant adaptée aux besoins et aux potentiels du territoire. Les actions et mesures portées par le plan climat présentent des objectifs de réduction des consommations ou d'émissions de GES qui sont quantifiées et spécifiées et vont donc largement contribuer à la bonne atteinte de tous ces objectifs en matière de consommations énergétiques, gestion des émissions de gaz à effets de serre et production d'énergies renouvelables.

Le plan d'actions a ainsi été élaboré pour venir dans la continuité des stratégies en place, pour répondre aux objectifs assignés au territoire, tout en s'assurant de bien intégrer les enjeux définis et mis en avant dans le cadre des diagnostics réalisés.

Les sols – Occupation des sols

Enjeux identifiés :

- Bien intégrer les spécificités du territoire : topographie marquée par le réseau hydrographique, territoire composé en majorité de terres arables et de boisements
- Préserver les espaces forestiers et agricoles d'une urbanisation progressive
- Mettre en place une bonne gestion des activités anthropiques pour ne pas dégrader les sols et leurs caractéristiques

Menaces: urbanisation du territoire, dégradation de la qualité des sols en raison de pollutions anthropiques, consommation d'espace à forte valeur et donc perte d'identité du territoire

Réponse dans le PCAET :

Lutter contre l'artificialisation des sols et atteindre les objectifs climat-air-énergie

Limitier l'étalement urbain – limiter l'emprise sur les espaces agricoles

Accompagner la filière agricole dans la mise en place d'une agriculture responsable

Accompagner les propriétaires forestiers pour une gestion plus durable

Optimiser la gestion des eaux pluviales

Adapter les essences au climat

La ressource en eau

Enjeux identifiés :

- l'adaptation au changement climatique: hausse des températures, raréfaction de la ressource, qualité qui se dégrade, risques en lien plus importants ou plus fréquents, conflits d'usage
- Reconquête de la qualité des eaux: atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, préserver les sols, préserver la ressource (pollutions, espèces en présence, quantité)
- Les usages: limiter les consommations, promouvoir les bonnes pratiques

Menaces: évolutions climatiques: diminutions de la ressource, altération de la qualité des eaux, sensibilités des nappes aux nitrates et pesticides

Réponse dans le PCAET :

Optimiser la gestion des eaux pluviales : Mettre en œuvre le programme de restauration des mares Lancer les études de bassin versant sur les secteurs non couverts par une étude

Réaliser les aménagements nécessaires à la rétention des eaux en amont et la gestion en aval

Prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du risque inondation (limiter l'imperméabilisation dans les aménagements)

Intégrer les enjeux "lutte contre le ruissellement" dans le SCOT et les documents d'urbanisme

Réaliser une trame verte et bleue

Gérer l'eau durablement : Economiser l'eau dans les bâtiments publics

Adaptation de l'agriculture et des pratiques pour des méthodes durables : gestion de l'eau adaptée

Les Risques et les déchets

Enjeux identifiés :

- Prise en compte des risques présents sur le territoire: les risques naturels notamment mouvements de terrain et inondation, directement liés aux évolutions climatiques
- Anticiper et contrebalancer les effets du changement climatique sur les risques: fréquence, intensité, vulnérabilité des populations
- Gestion efficace des déchets et diminution des consommations pour réduire les volumes à traiter

Menaces: Antécédents vis-à-vis des risques naturels qui sont bien présents sur le territoire

Réponse dans le PCAET :

Optimiser la gestion des eaux pluviales :

Mettre en œuvre le programme de restauration des mares

Lancer les études de bassin versant sur les secteurs non couverts par une étude

Réaliser les aménagements nécessaires à la rétention des eaux en amont et la gestion en aval

Prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du risque inondation (limiter l'imperméabilisation dans les aménagements)

Intégrer les enjeux "lutte contre le ruissellement" dans le SCOT et les documents d'urbanisme

Limitier l'étalement urbain : réduction des espaces à bâtir et à aménager donc réduction des expositions aux risques

Les Milieux Naturels

Enjeux identifiés :

- S'appuyer sur la biodiversité comme frein au changement climatique: captation du carbone, amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement grâce aux espaces verts, filtration des polluants pour l'eau
- Préserver la qualité des espaces naturels face à l'urbanisation et au développement des réseaux
- Garantir la continuité des espaces de circulation déjà limitée sur le territoire : trame verte et bleue identifie les continuités écologiques à ne pas rompre, voire à renforcer et valoriser

Menaces: pressions urbaines et anthropiques, activités agricoles, ouverture des paysages, évolution climatique impactant les espèces

Réponse dans le PCAET :

Préserver la biodiversité : Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts communautaires, Mise en place d'écopaturage sur 2 stations d'épuration

Mise en place de pratique agricole durable et favorable à la biodiversité

Mettre en œuvre la trame verte et bleue

Réalisation d'inventaire faunistiques et floristiques sur les espaces naturels et espaces verts et transmission des inventaires aux partenaires institutionnel

Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols : Limiter l'étalement urbain, limiter la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles ; intégrer la séquestration carbone..

Le Paysage et le Patrimoine

Enjeux identifiés :

- Préserver les éléments patrimoniaux vernaculaires très présents sur l'intercommunalité et ne pas dégrader les perspectives paysagères
- Intégrer la dimension paysagère dans l'ensemble des réflexions et permettre un développement et une mise en valeur des éléments pour le tourisme

Menaces: Perte de la valeur patrimoniale face à l'urbanisation, ouverture visuelle et recul des boisements face à de grands paysages agricoles

Réponse dans le PCAET :

Organiser le développement du territoire dans une logique de courtes distances : limitation des espaces bâtis, donc préservation du caractère paysager du territoire

Mise en place de pratique agricole durable et favorable à la biodiversité : encourager les haies et le maillage bocager

Gestion durable des espaces forestiers, élément prépondérant du paysage

INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. INCIDENCES DU PCAET SUR LES DIFFERENTS CHAMPS DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale est un outil d'accompagnement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial avec pour objectif de mettre en avant et alerter sur les points de vigilance « en lien avec les enjeux environnementaux principaux afin d'être en mesure d'orienter les choix dans le cadre de la démarche itérative » (CGDD, CEREMA, 2015). C'est pour cela qu'une analyse des incidences des actions du plan sur l'ensemble des critères environnementaux est réalisée, permettant de démontrer l'intérêt des mesures du plan pour chacune des thématiques tout en s'assurant du caractère non réducteur des effets négatifs. Les effets sont ainsi analysés pour chaque thématique de l'environnement que sont : la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, les déchets, les risques, le patrimoine culturel architectural et les paysages...

Il est nécessaire de distinguer :

- Les impacts positifs directs ou notables, induits par la mise en œuvre de l'action
- Les impacts positifs indirects, potentiellement générés après la mise en œuvre de l'action
- Les impacts neutres ou sans effet notable
- Les impacts négatifs potentiels, ou points de vigilance nécessitant la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
- Les impacts positifs directs, mais pouvant entraîner des effets indirects moins favorables

Effets positifs	Effets positifs indirects	Pas d'effet significatif	Effets négatifs potentiels – points de vigilance	Effets positifs couplés à des effets négatifs

1. Faire de l'IBTN une administration exemplaire

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Animer et promouvoir la transition énergétique du territoire																
Obtenir la labellisation Cit'ergie																
Animer et suivre le PCAET																
Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux climat Air Energie																
Promouvoir la mobilité durable au sein des services de l'Intercom en mettant en place un Plan de Déplacement Administration																
Mettre en place un dispositif de covoiturage interne																
Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle																
Sensibiliser les agents à la mobilité durable																
Favoriser les nouveaux modes de travail																
Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules																
Promouvoir une alimentation durable																
Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective																
Gérer durablement les déchets																
Elaborer une stratégie d'écoresponsabilité en interne																
Mettre en œuvre la stratégie de prévention et gestion des déchets																

Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables																
Réduire la production de déchets en favorisant la réparation et le réemploi sur le territoire																
Mettre en place une collecte sélective des biodéchets pour valorisation																
Promouvoir la recyclerie																
Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions associées																
Mettre en place une comptabilité énergétique et émissions de GES des bâtiments publics de la collectivité																
Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public																
Elaborer une stratégie patrimoniale comprenant un programme de rénovation																
Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés en termes de maîtrise énergétique																
Augmenter la part de consommation des énergies renouvelables pour la chaleur des bâtiments publics																
Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables électriques dans les bâtiments publics																
Produire de l'énergie électrique renouvelable sur le patrimoine de l'Intercom (photovoltaïques)																
Engager la collectivité dans une démarche Numérique Responsable																
Intégrer dans la gestion du parc informatique et des outils de télécommunication une																

[illegible]

- ❖ **Animer et promouvoir la transition énergétique du territoire**
- ❖ **Accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique**
- ❖ **Sensibiliser les scolaires aux enjeux climat air énergie**

Le plus important dans le cadre du plan est d'intégrer tous les acteurs du territoire, et les populations sont les premières concernées par les actions à mettre en place et par l'impact sur leur santé et leur qualité de vie que les orientations du plan permettront de réaliser. Les scolaires, et plus largement la jeune génération sont ceux dont la sensibilisation semble prioritaire pour engager les actions d'aujourd'hui et surtout de demain.

Sans la prise en compte des acteurs, des habitants et leur implication, les objectifs ne seront pas atteints même si certaines mesures pourront être mises en place. Le rôle principal que doit avoir le PCAET est d'informer sur les enjeux territoriaux vis-à-vis de l'environnement et du changement climatique, et d'informer et orienter sur ce qui doit être fait à toutes les échelles pour réduire et inverser la tendance climatique. C'est pourquoi il est important d'attirer l'attention sur la nécessité de communiquer sur le plan, de le faire vivre et de faire participer les populations, toutes générations confondues.

- ❖ **Mettre en place un dispositif de covoiturage interne**

L'objectif est de mettre en place en interne un ensemble de mesures afin d'inciter les employés à effectuer leurs déplacements domicile travail autrement qu'avec leur propre voiture, ou de façon individuelle. Les intérêts sont multiples, pour l'administration avec une réduction des charges de déplacements, une implication dans la démarche et une exemplarité des pratiques vis-à-vis du territoire, pour les employés cela permet de partager les temps de trajets et les frais, et pour l'environnement, de telles pratiques permettent de réduire l'impact sur la qualité de l'air, et de diminuer le trafic routier.

- ❖ **Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

Le secteur du transport routier et des déplacements motorisés est un consommateur énergétique principal ainsi qu'un des plus gros secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire. Les méthodes de déplacements alternatifs envisagées et à favoriser dans le cadre des mesures sont divers, à savoir le recours aux transports en commun, les modes actifs tels que la marche ou l'utilisation de vélo...

Les mesures vont permettre l'optimisation des réseaux de transports, le renforcement mais surtout l'adaptation de l'offre au sein du territoire même, et des connexions avoisinantes qui vont faciliter l'accès à une mobilité nouvelle.

Le développement du covoiturage, le développement d'aménagements et d'aides favorisant l'utilisation de vélos, la mise en place de nouvelles bornes électriques sont des mesures adaptées pour permettre aux populations de disposer d'un choix plus large et plus accessible en matière de mobilité. Cette action répond à l'objectif de réduction des besoins de déplacements individuels motorisés, et à travers la diminution du nombre de véhicules en circulation, ce sont les émissions de GES que l'on cherche à réduire, donc limiter la dégradation de la qualité de l'air. D'autres effets positifs indirects sont à relever, avec notamment une réduction possible des nuisances sonores en raison de réduction de la circulation sur certaines voies. A l'échelle locale, cela permettra de réduire les émissions polluantes responsables du réchauffement climatique.

En raison de la prépondérance des déplacements motorisés sur le territoire, et de certains manques avérés au niveau de la mobilité, le volet de déplacement représente un enjeu fort qui doit être appliqué à une échelle globale afin de répondre au mieux à la demande et être adaptée aux besoins des populations pour que l'option du covoiturage ne devienne pas une contrainte (emplacements des espaces de covoiturages, disponibilités, facilité d'accès, intérêt pour les covoitureurs : espaces réservés, stationnements...).

En termes d'effets potentiellement négatifs, les incidences ont bien été envisagées dans le cadre du plan, le renforcement du covoiturage et des espaces dédiés entraîne nécessairement une imperméabilisation des sols, avec potentiellement une suppression d'espaces de biodiversité et les espaces dédiés au covoiturage peuvent accroître les phénomènes de ruissellement, c'est pourquoi des mesures d'évitement et de réduction devront inclure des critères de développement durable pour tous les aménagements afin de réduire les effets potentiellement négatifs. Des mesures ont donc été intégrées au sein du plan d'actions pour limiter au strict nécessaire les espaces imperméabilisés et pour une intégration de la biodiversité au sein de ces espaces. Des propositions ont été faites pour intégrer à ces parties les enjeux liés aux risques de ruissellement et imperméabilisation des sols, notamment lors de la création de nouveaux parkings ou autre surface artificielle pour les déplacements doux.

❖ **Sensibiliser les agents à la mobilité durable**

L'intérêt d'une communication efficace est qu'elle intègre les populations ou acteurs cibles dans les démarches à mettre en place. Changer ses habitudes de déplacement demande un accompagnement et une motivation particulière, et les agents de la collectivité font partie des premiers maillons de la chaîne de sensibilisation, permettant ultérieurement d'insuffler une évolution des pratiques à plus large échelle.

Le principal motif de déplacement étant le trajet domicile-travail, la collectivité a un rôle clé à jouer dans la mutation durable des modes de déplacements de ses équipes. L'administration se doit ainsi de montrer l'exemple au sein de ses propres bureaux et pour ses propres agents pour avoir une crédibilité auprès de l'ensemble du territoire en étant les instigateurs du changement, et démontrer que des évolutions sont possibles, qu'elles sont intéressantes, facilement applicables et efficaces.

❖ **Favoriser les nouveaux modes de travail**

La mise en place de plans de formations, de campagne de communication et de mise à disposition de véhicules pour une mobilité nouvelle pour le personnel intercommunal et communal démontrent de la volonté forte de la part des acteurs du PCAET d'engager une nouvelle démarche à toutes les échelles pour atteindre les objectifs liés aux déplacements de personnes.

La réduction des déplacements permet directement une réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, en se reposant sur l'optimisation des déplacements en lien avec les différentes activités.

Les actions pour être efficaces devront viser à sensibiliser les employés sur diverses actions vis-à-vis des déplacements domicile-travail, transport de marchandises, déplacements professionnels, visites, etc.

Les incidences attendues sont positives pour les nuisances en lien avec l'utilisation automobile : baisse des déplacements, du trafic routier, la qualité de l'air en renforçant l'utilisation des déplacements doux, en cherchant à réduire les déplacements superflus, favorisant les pratiques écologiques de conduite...

Lorsque c'est possible, l'Intercommunalité va développer des alternatives aux déplacements contraints. Par exemple, le télétravail permet de limiter les déplacements quotidiens domicile-travail. C'est une mesure proposée pertinente qui est encore victime de nombreux préjugés, alors qu'il s'agit

d'un mode de travail efficace et tout aussi productif. Le nouveau Plan Climat prévoit dans ce sens de sensibiliser les entreprises et la collectivité à son intérêt. Il est également intéressant d'aller plus loin et de développer des espaces de co-working, des lieux de télétravail avec la création de tiers lieux dans des bâtiments publics et immeubles privés existants. Le développement technologique est également un bon moyen pour parvenir à développer le télétravail et à réduire les besoins divers en déplacements pour des rencontres.

❖ **Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules**

Cette action entrainerait l'utilisation de véhicules propres donc ayant un impact limité sur l'environnement, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air. Les effets positifs et la réalisation découlent pour ces mesures de l'implication (financière et logistique) des différents acteurs et des collectivités à travers la mise en place d'un parc de véhicules propre.

❖ **Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective**

Ces actions sont basées sur des principes de sensibilisation et de communications visant à la sensibilisation à la consommation dite « locale » et au travail des produits territoriaux et de saison, à consommer mieux, pouvant être amené de manière ludique et participative.

L'approvisionnement local et de qualité permet dans un premier temps la valorisation des acteurs locaux, généralement plus favorable à des pratiques raisonnées vis à vis de la biodiversité, des sols, de la qualité de l'eau de leur territoire. Nombreux effets positifs pourraient ainsi être envisagés : des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à l'échelle « de nos jardins » permettraient une diminution de l'usage de produits phytosanitaires, une conservation d'espaces diversifiés en bordure, réduirait le travail des sols et limiterait leur appauvrissement (cultures intensives, rotations peu adaptées), préservant ainsi la qualité organique des sols et sa porosité. De ce fait, l'eau qui s'infiltrerait mieux, serait également moins vectrice de produits polluants et verrait sa qualité améliorée et préservée.

La participation des populations est un des critères prévalant pour l'ensemble des actions menées dans le cadre de ce Plan Climat : une volonté forte de bien intégrer les populations et de mettre en place une stratégie participative et pédagogique ressort dans de nombreux axes de travail. Il est donc important que la collectivité soit exemplaire et mette en priorité en place ce genre d'actions en son sein.

Ces actions permettent également de façon secondaire de s'orienter vers une réduction du gaspillage alimentaire et de toutes ses incidences (surproduction, volumes de déchets, consommation de la ressource...). Les volumes produits sont adaptés à la demande ce qui signifie moins de déchets, moins de production, mais de meilleure qualité, donc une pression sur la ressource réduite. Indirectement, une consommation de produits locaux engendrerait moins de conditionnement des produits mais aussi moins de déplacements pour le consommateur et pour le produit d'où une utilisation diminuée des véhicules motorisés.

❖ **Elaborer une stratégie d'écoresponsabilité en interne**

❖ **Communiquer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre**

Cette démarche ambitieuse relève de la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets de l'Intercommunalité. Elle démontre une fois de plus de la mobilisation et la volonté du territoire de s'orienter vers une économie circulaire et une gestion exemplaire des déchets.

❖ **Mettre en œuvre la stratégie de prévention et gestion des déchets**

Le lancement d'une étude préalable est un premier pas vers la gestion des déchets sur le territoire. L'étude permettra à l'Intercom d'orienter son choix sur les principes à adopter et la gestion à mettre en place. Ainsi, à partir des conclusions de l'étude, les élus pourront décider de mettre en œuvre la tarification incitative.

Celle-ci répond aux enjeux de réduction des déchets, qui repose sur une évolution forte des comportements de la population. Pour faire changer les comportements, il est nécessaire de mettre en place une communication forte et en anticipation. La tarification incitative présente comme intérêt qu'elle repose sur un principe de pollueur-payeur pour les usagers du service. Le niveau de déchets produits est facturé à l'utilisateur, ce qui incite les populations à maîtriser voire réduire leurs déchets et donc pousse à des comportements vertueux.

❖ **Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables**

❖ **Mettre en place une collecte sélective des biodéchets pour valorisation**

Cette action favorise et encourage le compostage ainsi que le tri des biodéchets. Il s'agit de mesures économiques et faciles à mettre en place qui présentent un intérêt réducteur pour les émissions de GES en permettant une diminution de la quantité de déchets, donc des volumes transportés et traités dans un premier temps, et une réutilisation des déchets restants pour valorisation. Des mesures visant à favoriser l'usage non seulement dans les sites publics mais dans les jardins privés des habitants sont également intégrées en combiné avec des actions de communication et sensibilisation de la population.

Dans le cadre de la distribution des composteurs, il pourrait être intéressant sensibiliser les particuliers à la gestion raisonnée de leur jardin (utilisation du compost, limitation des traitements chimiques, choix d'espèces autochtones) : les pratiques douces dans les jardins favorisent le développement de la biodiversité avec des proies potentielles d'espèces vivant en zone N2000 susceptibles de se déplacer.

L'objectif est double en intégrant également la notion de compostage et de réutilisation des déchets alimentaires dans une démarche pédagogique, et dans une attente de valorisation ultérieure. Cela permet de rapprocher les populations avec ce qu'ils mangent et ce qu'ils rejettent, avec l'intérêt d'une réduction des quantités et de l'optimisation des déchets restants. Cela permet donc de potentiellement influencer leurs choix d'achat et de consommation vers des pratiques plus durables et plus vertueuses.

❖ **Réduire la production de déchets en favorisant la réparation et le réemploi sur le territoire**

❖ **Promouvoir la recyclerie**

La communication et sensibilisation sur le thème de la revalorisation et le recyclage des déchets et objets auront un impact sur la population, la poussant à une meilleure gestion de leur ressource et surtout de leurs déchets en incitant à donner ou réparer plutôt que jeter. Les mesures sont proposées

de façon à toujours être participatives, avec pour objectif de toucher le plus grand nombre, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises. Ces propositions mèneront à une réduction des déchets produits par les ménages via le développement d'une économie circulaire et la mise à disposition d'espaces dédiés.

Le développement de l'écologie industrielle, avec entre autres le regroupement des activités, le partage des infrastructures, etc engendrera indirectement des effets positifs sur le climat et la qualité de l'air via une possible réduction des émissions de polluants et de GES, une réduction des déchets et la mise en place d'une économie circulaire pour suivre les principes d'écologie industrielle. L'objectif est au développement d'une nouvelle façon de consommer, produire et rejeter en mettant en réseau les entreprises afin de mutualiser les besoins et d'optimiser les rejets. Cette action est pertinente car elle permet de coupler intérêt économique, compétitivité et réduction des impacts climatiques. Les entreprises ont donc des intérêts directs et pertinents à s'engager dans ce genre de démarches.

❖ **Intégrer dans la gestion du parc informatique et des outils de télécommunication une stratégie "Numérique Responsable"**

Le numérique de nos jours représente un enjeu important vis-à-vis du développement économique et technologique rendu possible et nécessaire. Cependant, l'impact environnemental n'est pas négligeable : l'empreinte environnementale se trouve dans les terminaux des utilisateurs, donc dans les équipements, et les impacts ne sont pas seulement liés aux gaz à effet de serre, mais également à l'épuisement de ressources naturelles. L'objectif est donc de réduire ces impacts en limitant la consommation en équipements, en adaptant le matériel aux besoins spécifiques de l'intercommunalité, en formant les employés aux bonnes pratiques de base.

❖ **Gérer durablement les espaces verts et naturels : Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts et former les agents**

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics aura un impact très positif sur la biodiversité car cela permettrait de la protéger en fonction des particularités inhérentes aux espaces publics. Le sol subirait potentiellement aussi ces effets bénéfiques pour ces mêmes raisons.

La réalisation d'inventaire naturaliste va permettre un recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des espèces en place selon la délimitation géographique choisie, permettant par la suite de mettre en place des mesures adaptées de préservation et de développement. L'éco pâturage sur certains espaces est une alternative écologique pour les entretiens des espaces naturels sur les territoires. Ce mode de gestion permet un maintien de l'état écologique du milieu tout en limitant les coûts de gestion et les impacts énergétiques et émissions inhérents.

❖ **Développer un tourisme durable : Améliorer la mobilité à destination des touristes**

Le tourisme, bien présent sur le territoire, soulève des enjeux pertinents au niveau mobilité à intégrer puisqu'il représente une part des déplacements non négligeable dans le poids des émissions polluantes. Le développement d'une offre locative de vélos, ainsi que les connexions envisagées permettent des déplacements optimisés et à faible impact environnemental par le développement de nouveaux réseaux de mobilités douces. Dans une moindre mesure, le tourisme pourra être impacté positivement pour l'aspect innovant et durable proposé et la mise à disposition d'itinéraires de voies vertes, dans le cas où les touristes souhaitent voyager de manière « propre » ou sans avoir recours à leurs propres véhicules

- ❖ **Mettre en place une comptabilité énergétique et émissions de GES des bâtiments publics de la collectivité**
- ❖ **Elaborer une stratégie patrimoniale comprenant un programme de rénovation**
- ❖ **Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés en termes de maîtrise énergétique**

La réalisation d'audits sur les bâtiments de l'Intercom permettrait d'établir une base d'informations pouvant servir à établir un rapport du patrimoine, de ce qu'il est possible de refaire pour le faire évoluer, son coût d'investissement, et les économies escomptées. A la suite de ces audits, une stratégie efficace et un programme de rénovation avec une priorisation de certains bâtiments en fonction de la vétusté, des performances et des besoins pourra voir le jour.

Ces mesures permettent de mettre en place des objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES à un certain horizon en ciblant les possibilités sur le territoire. D'un point de vue patrimonial, cela peut permettre de profiter de l'opportunité de rénovation pour valoriser les éléments existants. La rénovation du patrimoine bâti intercommunal, énergivore ne peut être que bénéfique pour les populations vis-à-vis du climat, de la qualité de l'air et de la qualité de vie.

Les recours aux énergies proposés devront être étudiés pour ne pas entraîner d'impact indirect négatif, avec ici une proposition de photovoltaïque pouvant impacter les visuels.

L'intégration de critères environnementaux semble essentiel dans le cadre de la rénovation et réhabilitation du bâti puisque la biodiversité, la gestion de l'eau, la préservation des sols et l'ensemble des autres critères sont autant de leviers à prendre en compte dans le ralentissement du réchauffement climatique.

❖ **Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'Intercom**

Les mesures concernent ici la réduction des consommations de fonctionnement à travers une maîtrise de l'éclairage public et une rénovation. L'éclairage, de par sa vétusté, son matériel ou sa durée inadaptée est à l'origine d'une surconsommation. Au-delà d'une consommation énergétique et de l'économie, les enjeux en lien avec l'éclairage public sont de l'ordre de la sécurité, des nuisances lumineuses et de la biodiversité.

La maîtrise et la rénovation de l'éclairage public présente des impacts indirects positifs vis-à-vis de la biodiversité ; avec par exemple la mise en place de mesures de réduction des éclairages publics, éclairage LED, qui sont destinées à réduire la consommation énergétique, mais qui en plus permettrait de réduire la pollution lumineuse, ce qui est bénéfique pour la santé humaine et réduit la perturbation de certaines espèces animales : en effet les espèces nocturnes seront moins impactées sur leur territoire de chasse ou leur lieu de vie par la mise en œuvre de cette action. Cette rénovation devra cependant être bien appréhendée puisqu'elle représente un certain coût pour l'intercommunalité.

- ❖ **Augmenter la part de consommation des énergies renouvelables pour la chaleur des bâtiments publics**
- ❖ **Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables électriques dans les bâtiments publics**

Ces actions reposent sur une évolution vers des énergies renouvelables pour le fonctionnement global des bâtiments de l'intercommunalité. Les enjeux et intérêts sont ainsi multiples puisqu'ils relèvent à la fois du recours à des énergies vertes, permettront des économies financières sur le long terme, et intègrent des actions vertueuses pour l'environnement et le climat. L'utilisation d'énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles limitera les émissions de polluants et de GES. Ces dispositions permettront l'amélioration du cadre de vie en ayant un impact positif notamment sur la mise en place d'énergies renouvelables, la diminution des consommations et l'exemplarité environnementale des bâtiments.

- ❖ **Economiser l'eau dans les bâtiments publics**

Les possibilités sont multiples vis-à-vis de la gestion de la ressource en eau et de son économie, que ce soit à l'échelle du territoire ou plus simplement dans l'ensemble des bâtiments publics. Etablir un suivi des consommations dans les bâtiments permettrait de faire dans un premier temps un état des lieux sur le territoire de ce qui est consommé, et de l'évolution au cours du temps. Cependant, un simple suivi n'est pas suffisant puisqu'il est essentiel d'accompagner ces actions par des outils de communication et de sensibilisation auprès des acteurs de la collectivité pour permettre une évolution des comportements individuels, et des comportements professionnels. En mettant en place des campagnes de communication et de sensibilisation, couplés à des actions concrètes avec mise en place de système économe et adapté, et des comportements des employés exemplaires, la collectivité devrait rapidement percevoir des évolutions quant aux consommations en son sein. Les intérêts se retrouvent également plus largement d'un point de vue environnemental puisque une meilleure gestion de l'eau consommée revient à diminuer la pression sur la ressource, et donc sur l'ensemble de l'écosystème en lien (réduction des pressions sur l'eau, sur la faune, les sols, la biodiversité).

- ❖ **Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique**

La commande publique constitue une partie importante de la demande de fournitures et de prestations de services. Par les exigences qu'ils fixent dans leurs marchés, les acheteurs publics influencent de façon déterminante l'évolution des modes de production mis en œuvre par les industriels et contribuent au développement d'un marché de produits exemplaires en termes de protection de l'environnement. Les acheteurs publics sont guidés par la notion d'exemplarité d'un point de vue économique, et dans le contexte actuel il apparaît nécessaire d'intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des marchés.

2. Améliorer la mobilité du territoire

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités																
Affirmer le rôle de l'Intercom comme Autorité Organisatrice de la mobilité																
Développer et soutenir les actions de mobilité																
Accompagner les entreprises dans la réalisation de PDE																
Communiquer auprès des usagers																
Consolider, développer et intégrer le réseau de transports collectifs existants																
Faire du train un mode de déplacement adapté aux besoins des actifs																
Développer le réseau interurbain et travailler l'articulation avec le réseau urbain																
Offrir le choix d'alternatives à la voiture individuelle																
Développer une approche stratégique de l'intermodalité																
Structurer un système de covoiturage																
Développer la pratique de l'autopartage																
Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne																
Développer un véritable maillage cyclable																

Développer le réseau piétonnier																
Structurer un réseau d'infrastructures sécurisées																
Proposer une offre de mobilités actives à destination des touristes																
Développer l'écomobilité scolaire																
Rendre cohérentes les ambitions territoriales avec la politique de mobilité																
Organiser le développement du territoire dans une logique de courtes distances																
Accompagner les acteurs économiques du territoire dans le développement du télétravail																
Favoriser les motorisations alternatives																
Communiquer sur les infrastructures existantes																
Développer les infrastructures permettant d'utiliser les motorisations alternatives																
Encourager un transport de marchandises plus responsable																
Encourager un transport de marchandises plus responsable																

❖ Etre acteur du changement des pratiques en matière de mobilités

L'ensemble de ces actions relève de moyens de communication et d'échanges au sein des différents groupements, acteurs, et de l'intercommunalité. Les mesures viseront à mettre le Plan Climat et les thématiques qui le composent au centre des réflexions et à permettre à l'ensemble des populations du territoire de se retrouver dans les intentions portées par le Plan Climat, qu'il s'agisse de mobilité, de gestion, d'habitat ou d'activités à travers d'autres plans et programmes. L'objectif est de rendre le Plan climat indispensable à toutes les prises de décisions, de travailler en cohérence avec les autres plans du territoire, et d'intégrer les actions et les enjeux dans toutes les démarches qui seront menées.

- ❖ **Faire du train un mode de déplacement adapté aux besoins des actifs**
- ❖ **Développer le réseau interurbain et travailler l'articulation avec le réseau urbain**
- ❖ **Développer une approche stratégique de l'intermodalité**

Les mesures vont permettre l'optimisation des réseaux de transports, le renforcement mais surtout l'adaptation de l'offre au sein du territoire même, et des connexions avoisinantes qui vont faciliter l'accès à une mobilité nouvelle, entraînant une réduction des émissions de GES, du nombre de voitures et de déplacements motorisés et donc une baisse des effets indirects indésirables (pollution, nuisances sonores...). En menant des réflexions conjointes entre acteurs, les pistes d'amélioration vont permettre de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en mettant en avant les points noirs à faire évoluer et les contraintes du territoire, des équipements et des ouvrages à lever pour renforcer l'utilisation des transports en communs, le remplissage des véhicules en circulation, les modes doux...dans un objectif global de développement de l'intermodalité. Les interactions avec les administrations supérieures sont nécessaires notamment pour ce qui est des transports en commun et train, pour lesquels l'Intercom n'a pas forcément la main et n'est pas décisionnaire pour pouvoir appliquer les mesures du plan. En complément, l'offre interurbaine, avec notamment le train, est un moyen important pour le territoire qui nécessite d'être conservé, et renforcé.

❖ **Structurer un système de covoiturage**

Cf action « Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle »

La structuration de ce mode de partage automobile est un levier à actionner dans le cadre du plan climat pour la réduction des déplacements. Cette action répond à l'objectif de réduction des besoins de déplacements. A travers la diminution du nombre de véhicules motorisés en circulation, ce sont les émissions de GES que l'on cherche à réduire, donc limiter la dégradation de la qualité de l'air. D'autres effets positifs indirects sont à relever, avec notamment une réduction possible des nuisances sonores en raison de réduction de la circulation sur certaines voies. A l'échelle locale, cela permettra de réduire les émissions polluantes responsables du réchauffement climatique.

En termes d'effets négatifs, les incidences ont bien été envisagées dans le cadre du plan, le renforcement du covoiturage et des espaces dédiés entraîne nécessairement une imperméabilisation des sols, avec potentiellement une suppression d'espaces de biodiversité et les espaces dédiés au covoiturage peuvent accroître les phénomènes de ruissellement. Des mesures ont donc été intégrées au sein du plan d'actions pour limiter au strict nécessaire les espaces imperméabilisés et pour une intégration de la biodiversité au sein de ces espaces. Des propositions ont été faites pour intégrer à ces parties les enjeux liés aux risques de ruissellement et imperméabilisation des sols, notamment lors de la création de nouveaux parkings ou autre surface artificielle.

❖ **Développer la pratique de l'autopartage**

L'auto partage des flottes des collectivités et des entreprises puis des particuliers permet une économie financière, tout en réduisant son empreinte écologique en utilisant la voiture lorsque cela est réellement nécessaire. Cet autopartage paraît donc intéressant car permettant une optimisation des véhicules non utilisés et une mise à disposition de ces derniers auprès de populations qui n'ont soit pas possibilité d'acheter soit pas la nécessité d'un véhicule à temps plein. La mise à disposition de

ces véhicules nécessite cependant quelques réflexions pour définir un cadre législatif et la démarche à suivre. Ces actions entraînent la limitation des déplacements individuels motorisés et donc du nombre de voitures en circulation, soit une baisse des effets indirects indésirables (pollution, nuisances sonores...) amenant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air.

- ❖ **Développer un véritable maillage cyclable**
- ❖ **Structurer un réseau d'infrastructures sécurisées**
- ❖ **Développer le réseau piétonnier**

Le développement des modes actifs (tels que la marche et le vélo) permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées (diminution du trafic, de la congestion et des nuisances), améliore la santé publique avec des espaces apaisés, des activités physiques, et la réduction des pollutions et permet des déplacements plus sécurisés. Ces actions présentent donc des enjeux intéressants pour un Plan Climat puisqu'elles répondent à la fois à un objectif : d'amélioration de la qualité de vie et de la santé, d'évolution des mobilités et de réduction des émissions de GES.

Les aménagements devront être réfléchis afin de ne pas impacter négativement les milieux en présence, et notamment avec la réalisation d'espaces de circulation piéton ou cyclable permettant de faire une connexion entre plusieurs communes. Les espaces devront présenter un enjeu naturel limité et l'impact vis-à-vis des risques et notamment en lien avec une artificialisation des sols devra bien être analysé pour tout projet. Les cheminements perméables seront ainsi à favoriser vis-à-vis de la préservation des ressources (sols et eau), et pour que ces espaces restent des moyens de circulation en détente et qu'ils soient appréhendables par des populations désireuses de se déplacer autrement, mais de manière sécurisée.

- ❖ **Proposer une offre de mobilités actives à destination des touristes**

CF action « Développer un tourisme durable »

- ❖ **Développer l'écomobilité scolaire**

Il s'agit ici de repenser le mode de déplacement des élèves vers les écoles, collèges, lycées ou autre. L'itinéraire scolaire étant prévisibles, répétitifs, et sur des distances courtes ou moyennes, une démarche écomobile semble adaptée. D'autant plus que le type de déplacement initial influence fortement les déplacements retours, donc une mobilité active à l'aller se verra souvent accompagnée d'un même type de déplacement sur le reste de la journée. Moins énergivore, moins coûteuse, souvent garante de liens sociaux renforcés...les intérêts sont multiples et cela permet d'éviter le recours à la voiture individuelle, d'utiliser les transports en commun, de privilégier les modes de déplacement partagés, avoir recours aux modes actifs (la marche, le vélo, etc.). Le PDES va permettre à partir d'un diagnostic local de proposer et mettre en place les actions les plus adaptées et les plus favorables pour développer la marche, le vélo ou l'utilisation des transports en commun.

- ❖ **Mettre en cohérence politique de mobilité et ambition territoriale à toutes les échelles**

L'objectif de cette action est de réorganiser le territoire pour proposer une nouvelle façon d'habiter avec un territoire et un quotidien à courtes distances, des espaces plus compacts et mixtes. Cela permet une alternative à l'étalement urbain ainsi qu'un développement fonctionnel. L'ensemble des

politiques publiques doivent être mis en cohérence : urbanisme, transport, habitat, mixité sociale, développement économique et touristique, préservation de la biodiversité, agriculture de proximité et lutte contre le changement climatique.

La proximité des activités du quotidien (travail, commerces, services et équipements) est une des clefs de la limitation des émissions de GES liées aux déplacements, et un moyen de lutter contre l'extension des espaces artificialisés. Cela permettra également d'améliorer la qualité de vie en supprimant des déplacements motorisés contraints et de réduire la part de véhicule en circulation, donc de favoriser les déplacements piétons et des espaces de détente et de libre circulation. Enfin, cela permet indirectement de réduire les inégalités en facilitant les accès aux différents espaces pour l'ensemble de la population.

Il apparaît important d'agir sur la distance à parcourir, mais également sur la diminution directe des utilisations automobiles en permettant le développement du télétravail par exemple, en adaptant la gestion du stationnement aux besoins spécifiques des personnes (déplacements travail, besoin fort en lien avec l'inter modalité...).

- ❖ **Favoriser les motorisations alternatives : communiquer sur les infrastructures existantes, développer les infrastructures permettant d'utiliser les motorisations alternatives**
- ❖ **Encourager un transport de marchandises plus responsable**

Les véhicules équipés d'une motorisation alternative utilisent du GPL, de l'électricité, les biocarburants, ou du gaz naturel pour véhicules (GNV), soit exclusivement, soit de façon hybride avec de l'essence ou du gazole. La lutte contre le changement climatique pousse à réduire les émissions de CO₂ des véhicules, il est donc nécessaire d'orienter les choix des populations vers des sources d'énergies alternatives, sobres en carbone, et de permettre leur développement et leur bonne utilisation sur le territoire. L'évolution du parc automobile est donc enclenchée depuis un certain temps sur le territoire national et de manière plus ponctuelle sur le territoire, et l'IBTN se doit donc d'intégrer ces évolutions dans les choix d'aménagements d'infrastructures et équipements. Les mesures visant à développer un maillage de bornes de recharge et des stations GNV sur le territoire semblent donc adaptées pour permettre aux populations dont le recours aux véhicules est obligatoire de pouvoir se déplacer en minimisant leur impact environnemental.

Les réflexions à mener vis-à-vis du développement d'une offre alternative en matière de véhicules et d'équipements devront toujours s'accompagner d'une analyse sur les enjeux secondaires inhérents, à savoir l'impact indirect du développement d'un tel réseau sur l'environnement immédiat : implantation de bornes ou de stations, artificialisation même ponctuelle des sols, développement de réseaux pouvant impliquer certains risques technologiques...

3. Réduire la dépense énergétique de l'habitat

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Accompagner la rénovation des bâtiments																
Intégrer les enjeux de transition énergétique dans le programme local de l'habitat																
Accompagner la rénovation de l'habitat																
Elaborer un PLH																
Communiquer sur les économies de l'énergie dans l'habitat																
Créer un service pour accompagner la rénovation énergétique - Soutenir la rénovation énergétique																
Promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation du chauffage au Bois																
Prévenir et lutter contre la précarité énergétique																
Réaliser une étude de préfiguration à la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique																
Réaliser une étude d'opportunité pour la création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie auprès des ménages en difficulté																
Extension de l'OPAH à toute l'Intercom																

Réalisation du programme DEPAR																
Réalisation du Plan d'actions du Projet Social de Territoire																
Soutenir la construction de bâtiments bas-carbone																
Mobiliser et former les professionnels de la rénovation et de la construction																

- ❖ Mobiliser et former les professionnels de la rénovation et de la construction
- ❖ Soutenir la construction de bâtiments bas-carbone
- ❖ Accompagner la rénovation de l'habitat
- ❖ Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Mettre en place des actions dans un objectif de sensibilisation et d'engagement à la rénovation énergétique sur le territoire mènerait à une amélioration de la consommation énergétique notamment par la mise en place d'énergies renouvelables et l'isolation performante du bâti. Un certain nombre de logements sur le territoire sont considérés comme des passoires énergétiques, c'est-à-dire que ce sont des logements mal isolés, très énergivores et donc avec une consommation de chauffage ou de climatisation excessive. La rénovation, bien qu'essentielle, doit cependant être bien encadrée pour éviter des retombées négatives en lien avec des travaux mal effectués : des travaux d'isolation menés sans précaution peuvent s'avérer néfaste sur la qualité de l'air et sur la santé en lien avec une mauvaise ventilation des logements.

L'élaboration d'un PLH va permettre de définir les besoins en logement sur le territoire, repérer les secteurs nécessitant des aménagements ou des améliorations énergétiques. Cela permettra également de redynamiser le territoire en adaptant les logements aux besoins des populations intergénérationnelles, en préservant les différents espaces non artificialisés et en émettant des recommandations vis-à-vis de l'environnement urbain et rural.

Le pôle Rénovation conseil est un bon outil à mettre en place permettant d'atteindre l'objectif de réduction des consommations et émissions liées aux logements: le pôle permettra grâce à l'implantation d'un relai local d'accompagnement, l'aide, le suivi et l'information auprès des populations, et notamment auprès des ménages en situation énergétique précaire, qui sont souvent ceux qui n'ont pas connaissance des possibilités d'aides et de suivi dont ils disposent.

Le développement d'aide aux ménages, qu'il s'agisse d'aides financières, de mise à disposition d'ampoules parmi d'autres possibilités, ainsi que de conseil ou d'accompagnement pour la rénovation de leur logement va permettre à l'ensemble de la population d'agir à son échelle de manière plus facilitée. Cela rendra plus accessible pour les ménages l'investissement ponctuel ou local dans des aménagements permettant une réduction des consommations, des émissions polluantes ou des déchets avec des aides sur le plan financier et logistiques.

4. Un territoire 100% EnR en 2040

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Accompagner le développement des EnRR																
Elaborer un schéma territorial EnR																
Faciliter la mise en œuvre de projets d'ENR																
Favoriser l'acceptation sociétale des énergies Renouvelables																
Accompagner les projets ENR participatifs et citoyens																
Structurer et développer les filières EnRR																
Développer la filière bois-énergie																
Développer la filière éolienne																
Développer la filière solaire																
Biogaz																
Développer la filière géothermie																
Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergie																
Identifier les besoins en termes de capacité d'injection sur les réseaux électriques et gaz																

❖ Elaborer un schéma territorial EnR

L'élaboration d'un schéma territorial des potentialités de développement des énergies renouvelables permet une proactivité du territoire dans le domaine des énergies renouvelables, dont la production doit permettre de valoriser ses ressources, de développer de nouvelles activités, de créer des emplois et de dynamiser les territoires. L'étude des potentiels du territoire va permettre de renforcer les connaissances sur les possibilités d'aménagements et de cibler quelles infrastructures sont les plus pertinentes et les plus efficaces pour les communautés de communes. Cela permettra également de faire un tri entre les types d'énergie répondant aux besoins (des populations, des activités) et celles qui ne sont pas adaptées (environnement, inefficace) afin d'éviter d'envisager l'implantation d'ouvrages

qui viendront impacter l'environnement sans apporter de réponse efficace aux enjeux de changement climatique. Les impacts attendus seront donc indirectement portés sur l'évolution climatique via les études menées et les analyses qui en ressortent.

L'intérêt d'un tel schéma est qu'il permet la réalisation et la communication sur l'état des lieux et les potentialités des différentes filières, le partage de connaissances des acteurs locaux sur les énergies renouvelables, l'aide et le support à la réalisation de projet, et le développement de nouvelles filières économiques avec création d'emplois en lien avec les énergies renouvelables.

- ❖ **Faciliter la mise en œuvre de projets d'enr**
- ❖ **Favoriser l'acceptation sociétale des énergies**
- ❖ **Renouvelables Accompagner les projets ENR participatifs et citoyens**

L'ensemble de ces actions a pour but de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles en soutenant le développement des filières énergétiques renouvelables et en développant les filières de récupération d'énergie. Les énergies renouvelables sont souvent difficilement acceptées par les populations, notamment en raison d'un manque de communication, là où une sensibilisation et des outils de communication simples suffiraient à convaincre les habitants. Les installations ENR, mieux perçues, pourraient par conséquent se développer pour devenir plus importantes sur le territoire et mieux considérées. De plus, le développement de ce type d'énergie, moins polluante comparée aux énergies fossiles, peut permettre de diminuer en partie les effets négatifs sur le climat. Pour ces actions, le levier principal reste la communication (en plus de la mise à disposition de services adaptés) : pour l'ensemble des projets à venir, il s'agira de bien intégrer les populations aux réflexions, de prendre le temps et les moyens pour sensibiliser, informer et répondre aux inquiétudes diverses.

- ❖ **Développer la filière bois-énergie**
- ❖ **Développer une filière bois-énergie locale dans le cadre de l'étude d'un Plan d'Approvisionnement Territorial en bois**

Le bois est la première source d'énergie renouvelable et l'objectif à travers l'accompagnement de filière est de parvenir à augmenter davantage le nombre d'utilisateurs de cette énergie, en consommant la même quantité de bois, et en réduisant drastiquement les émissions de particules fines. L'atteinte de cet objectif est conditionnée par l'accélération du renouvellement du parc avec des appareils performants, mais aussi par la qualité du bois de chauffage utilisé et le circuit en place. Pour cela, un accompagnement est nécessaire tout au long du cycle de production et d'utilisation de la ressource.

La mise en place d'une filière bois énergie serait favorable pour la réduction des émissions de GES et de polluants en substituant leurs utilisations à celles de produits pétroliers.

L'objectif est donc multiple : développer la filière, améliorer les systèmes, et développer les surfaces forestières et bocagères sur le territoire.

Le développement de la filière bois-énergie peut entraîner une pression sur les forêts impactant potentiellement la qualité des sols mais également indirectement la biodiversité très présente dans ce milieu, la forêt représentant l'habitat principal de nombreuses espèces. De plus, la forêt représentant un important puits de carbone, la diminution de celle-ci peut provoquer une baisse de la séquestration de carbone et donc augmenter la quantité de GES dans l'atmosphère. Ces GES ayant un effet négatif sur le climat et la qualité de l'air, la santé des riverains peut indirectement se trouver impactée. Toutefois, la gestion durable des forêts destinées à fournir du bois pour cette filière permet de réduire

dans une certaine mesure ces impacts en s'assurant de préserver, voire de renforcer la présence forestière sur le territoire et dans la durée.

Avec l'enjeu de gestion des forêts, en plus de l'utilisation du bois dans l'énergie et dans les matériaux, nous retrouvons plusieurs enjeux environnementaux divers, et notamment le maintien des services rendus par ces écosystèmes (captage carbone, production d'eau, protection des sols contre l'érosion, action sur les microclimats, loisirs...). Le changement climatique peut avoir des effets difficiles à appréhender pour la filière du bois, les arbres les plus performants en croissance et donc productifs pour la filière étant souvent ceux qui sont les plus sensibles aux aléas, notamment la sécheresse. Cela souligne des difficultés à bien appréhender pour la sylviculture. Il est donc nécessaire de promouvoir et accompagner la filière en ayant conscience de ces enjeux.

La filière bois doit bien être accompagnée et réglementée dans son évolution pour éviter une trop rapide destruction d'espaces boisés qui sont des puits de carbone et des espaces importants vis-à-vis de la biodiversité, et il est nécessaire de veiller au bon fonctionnement et suivi des systèmes de chauffage pour évaluer et s'assurer de la réduction des émissions de particules issues de la filière biomasse.

❖ Développer la filière géothermie

La géothermie est une ressource pertinente en priorité sur les projets ayant des besoins de chaud et de froid (les bureaux ou l'industrie par exemple). Le potentiel géothermique nécessite des explorations afin de déterminer les possibilités du territoire. L'incidence est positive, car l'action revient à diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air en passant par des énergies vertes. La géothermie ne dégage que peu de gaz à effet de serre et ne laisse aucun déchet après utilisation. Elle n'a pas besoin d'être évacuée, et pas besoin d'être stockée.

❖ Développer la filière éolienne

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable, propre, sûre et inépuisable. Il apparaît donc important d'envisager son implantation et son développement sur le territoire. Le recours aux éoliennes permet une diminution des émissions de GES et une amélioration de la qualité de l'air en passant par des énergies vertes. Cependant, il est avéré que les parcs éoliens présentent un impact en exploitation sur la biodiversité, notamment la faune (chiroptères, oiseaux), sur le paysage et au niveau sonore et leur implantation nécessite des emprises sur des espaces agricoles. Ces impacts négatifs sur la biodiversité et le paysage doivent être évités lors des phases d'étude des projets en veillant à implanter les parcs dans des zones éloignées des habitations, loin de réserves de biodiversité forte (corridor écologique, proximité de N2000...) et à réduire dans la mesure du possible les effets qui sont inhérents à la mise en place et au fonctionnement de l'éolien. Des projets sont déjà à l'étude sur le territoire et il est préconisé de prêter attention aux projets lancés et d'étudier l'opportunité d'autres projets, tout en prenant en considération les contraintes patrimoniales et paysagères établies pour le territoire (plateaux vastes et grandes étendues agricoles qui rendent compliqués les choix d'installations d'éoliennes).

❖ Développer la filière solaire

Le chauffage solaire présente plusieurs intérêts, il s'agit d'une énergie renouvelable, source d'énergie gratuite et écologique. La préservation de la qualité de l'air et le recours aux énergies vertes sont donc deux effets positifs sur l'environnement. Le territoire doit pouvoir offrir aux habitants et aux professionnels la possibilité de façon simple et efficace d'évaluer le potentiel solaire de leurs toitures et autres surfaces. La cartographie à large échelle du potentiel solaire sur le secteur via l'établissement d'un cadastre solaire répond à cet enjeu. Il faudra cependant veiller à cadrer et établir un suivi, mettre en place des outils de communication auprès des populations et entreprises faisant par la suite appel à des entreprises pour l'implantation de panneaux.

Des freins existent cependant, et des mesures doivent être prises lors des installations : outre le coût d'installation élevé, il faut également veiller à ne pas entacher le visuel pour les populations avoisinantes ou bien s'entourer pour réaliser une étude des potentiels friches pour ne pas dérenger une éventuelle faune/flore en présence. Il est ainsi recommandé dans le plan de se rapprocher de l'ABF pour éviter une dégradation des espaces paysagers et patrimoniaux et d'intégrer au mieux les panneaux dans leur environnement.

❖ **Biogaz**

Le développement de la filière énergie renouvelable en milieu agricole est recommandé et semble adapté aux potentialités du territoire. Les expériences sur d'autres territoires montrent une opportunité intéressante d'un point de vue économique, environnementale et économie circulaire et il est donc pertinent d'envisager une implantation selon les besoins et possibilités spécifiques, à une échelle qui se veut locale.

Un méthaniseur permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'utiliser les digestats pour le sol à travers le développement des énergies renouvelables. La réduction des déchets est ainsi permise via la valorisation des rejets agricoles par le méthaniseur. La méthanisation présente ainsi plusieurs intérêts avec des incidences positives au niveau environnemental.

- Potentiel de production ENR : Dans un premier temps il s'agit d'une production d'énergie renouvelable, valorisable sous forme de bio méthane, électricité et chaleur, et/ou carburant.
- Réutilisation des déchets : permet la valorisation des effluents agricoles, et contribuent donc à la réduction des émissions de GES des élevages
- Autonomie en azote et couverture des sols en augmentation avec une évolution des pratiques et assolements

La création d'unité de méthanisation peut présenter pour l'environnement des incidences potentiellement négatives avec un impact paysager non négligeable (méthaniseur, cuve de stockage, torchère, etc.), des risques liés aux installations, des nuisances sonores (cogénérateur, circulations des engins) et potentiellement olfactives (limitées en raison des processus en anaérobiose, mais présente en amont et si non respect des normes et bonnes pratiques, au même titre qu'un épandage) ainsi qu'une emprise au sol qui nécessite la suppression d'espaces naturels ou non artificialisées. Ces incidences peuvent être réduites, mais nécessitent d'être bien appréhendées en amont des réalisations et de se concerter avec les populations concernées pour éviter une désinformation, un manque de communication et pour ne pas engendrer de conflits.

❖ **Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergie**

Le développement de réseaux apparaît pertinent puisque le développement des différents types d'énergies se fera de manière rapide et efficace dans les années à venir. Il est donc nécessaire

d'anticiper les besoins et d'appréhender les potentialités et les contraintes des différents réseaux de distribution ou de stockage sur le territoire.

Le développement des réseaux de chaleur est également pertinent puisque c'est un moyen efficace de production de chaleur en grande quantité via la géothermie, la biomasse, la chaleur de récupération ou encore la chaleur fatale et solaire. D'autres avantages sont à présenter, à savoir d'un point de vue financier, la facilité de conversion, la mobilisation de sources énergétiques locales, et une maîtrise des émissions polluantes très cadrée donc un impact limité vis-à-vis de la qualité de l'air. Pour développer le réseau, il s'agira soit de création, soit d'une extension du réseau existant, soit une densification. Dans tous les cas, il sera nécessaire de bien prendre en compte les capacités des réseaux actuels et de les adapter pour répondre aux évolutions prévus et éviter une saturation rapide due aux injections supplémentaires.

5. Entreprises

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Accompagner et soutenir les entreprises																
Créer un réseau d'entreprises travaillant sur les thématiques de développement durable																
Accompagner les entreprises dans la mise en place de projets permettant de diminuer leur empreinte carbone																
Faire émerger des projets d'économie circulaire sur le territoire (Ecologie Industrielle et Territoriale)																

❖ **Accompagner et soutenir les entreprises**

CF action « Réduire la production de déchets en favorisant la réparation et le réemploi sur le territoire » avec le développement de l'écologie industrielle

Les incidences positives sont sur un éventuel recours aux énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques et les émissions de GES, induisant une amélioration de la qualité de l'air, une réduction des déchets et la mise en place d'une économie circulaire pour suivre les principes d'écologie industrielle. La mise en place d'une démarche axée plus environnementale pour les entreprises démontre la volonté des acteurs de prendre en compte les critères environnementaux (gestion des eaux, biodiversité, gestion des déchets...) dans toutes les dimensions du plan. Aucun effet négatif notable n'est à relever sur les autres critères environnementaux.

La mise en place d'un PDE permet de répondre à de nombreux enjeux : économiques (déplacements des employés, flotte automobile, stationnement), sociaux (accessibilité, fatigue, stress) et environnementaux (pollution, émissions gaz à effet de serre, nuisances...).

L'objectif est au développement d'une nouvelle façon de consommer, produire et rejeter en impliquant les nombreux acteurs économiques du territoire. Cette action est pertinente car elle permet de coupler intérêt économique, compétitivité et réduction des impacts climatiques. Les entreprises ont donc des intérêts directs et pertinents à s'engager dans ce genre de démarches. Il serait intéressant de cibler de manière plus précise les secteurs à faire évoluer dans un premier temps, ce qui permettrait de mettre en place rapidement des mesures concrètes et adaptées aux besoins et productions des entreprises en question.

6. Agriculture et forêts

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Développer et soutenir la filière agricole																
Mettre en œuvre et suivre le projet alimentaire territorial																
Favoriser et développer des filières alimentaires de proximité																
Accompagner les agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique et aux changements de pratiques agricoles																
Sensibiliser et former les agriculteurs																
Développer la filière bois énergie																
Accompagner les propriétaires forestières pour une gestion plus durable																
Sensibiliser les propriétaires à la gestion durable des forêts																
Mettre en place une charte forestière de territoire																
Mettre en œuvre le plan d'approvisionnement bois du territoire et faire le lien avec le SCOT																
Promouvoir la certification "Gestion durable des forêts" sur le territoire																

Promouvoir les constructions en bois local																
Favoriser la mise en gestion des forêts communales																
Adapter les essences au climat de la région																

❖ Développer et soutenir la filière agricole

La structuration de la consommation locale revient à valoriser des pratiques et des circuits vertueux et durable pour l'environnement et la biodiversité notamment en faisant évoluer progressivement la production, ce qui signifiera moins d'intrants chimiques utilisés et donc dans les sols, moins de rejets dans les nappes et cours d'eau et donc des impacts positifs du plan pour la préservation des sols et de la qualité de l'eau.

Les circuits courts ou directs, ainsi que la mise en place d'éventuels partenariats avec les producteurs (paniers bio, vente en épicerie...) peuvent réduire considérablement les impacts négatifs liés au transport des marchandises, donc les effets indirects liés à l'acheminement de la production. Cela rapproche également consommateurs et producteurs et l'intérêt pour les producteurs n'est pas négligeable avec pour conséquence de faire évoluer les modes de consommation vers moins de gaspillage, une volonté de qualité, et une prise de conscience du lien entre consommation, production et environnement.

Les évolutions sont possibles à plusieurs échelles et certaines sont relativement faciles à mettre en place et acceptables pour les producteurs.

Le secteur agricole est confronté au défi d'alimenter une population croissante tout devant faire face au changement climatique. Les phénomènes météorologiques parfois extrêmes et une forte variabilité du climat rendent complexe l'agriculture actuelle. Ces événements mettent en difficulté le secteur qui dépend d'activités intimement liées au climat. Ce sont donc les producteurs agricoles qui sont les plus directement touchés par le changement climatique et en subissent les effets alors que bien souvent ce sont ceux qui ont le moins de moyens pour y faire face, mais des leviers existent pour une amélioration sur le long terme.

Une évolution du système alimentaire et agricole s'impose pour assurer l'adaptation des petits exploitants et une transition vers un développement résistant au climat et à faible émission est nécessaire. Les mesures doivent être mises en place à court terme, que ce soit localement ou nationalement, pour adapter les pratiques et ainsi garantir l'agriculture dans le temps. Cela passe par une réduction de la pression de l'agriculture sur la ressource en eau en favorisant des cultures moins consommatrices et en sélectionnant les espèces ou variétés les mieux adaptées, une absence de labour pour la préservation de la macrofaune du sol, une aération et une perméabilité pour favoriser l'infiltration, la création d'espaces ombragés dans les prairies pour le rôle qu'a la végétation de puits de carbone et pour le bétail (températures élevées et taux d'humidité augmentent le risque de mortalité) et la mise en place de bandes enherbées, bénéfiques à plusieurs titres : limitation des pollutions des sols, surfaces perméables utiles pour l'absorption des eaux, habitats naturels et corridors écologiques pour diverses espèces, dont des auxiliaires de culture. Les possibilités sont

diverses, pour autant, il sera nécessaire de ne pas se contenter d'annoncer des mesures: il faudra mettre en place des moyens soutenus d'accompagnement, de conseil et lorsque nécessaire financiers pour les agriculteurs afin de leur fournir de nouvelles solutions et des alternatives efficaces et adaptables à leurs exploitations.

Ces évolutions de pratiques et de mode de réflexion à plusieurs niveaux sont également à étudier dans leur globalité environnementale pour éviter d'éventuelles retombées sur la biodiversité notamment. L'avancement des semis, les changements d'itinéraires techniques et de cultures peuvent perturber la phénologie des espèces, leur mode de vie inféodé à certaines cultures.

❖ **Accompagner les propriétaires forestières pour une gestion plus durable**

Les forêts sont le 2^e puits de carbone à l'échelle mondiale. Elles séquestrent annuellement l'équivalent d'un tiers des émissions anthropiques sur le territoire. Le secteur de la foresterie doit faire face à de nombreux enjeux actuels et futurs, y compris celui de l'adaptation au changement climatique.

Cette action vise principalement au maintien d'une bonne gestion des forêts en associant la collectivité et l'ensemble des acteurs de la filière. Les usages de la forêt, nombreux et fondamentaux, nécessitent d'être valorisés et développer, ce qui est le cas ici.

La multiplicité des actions en faveur de la gestion forestière et de la filière bois énergie démontre de l'importance des enjeux d'une gestion forestière durable dans la lutte contre le changement climatique. Préserver et gérer de manière adaptée la surface forestière à travers la plantation, permet non seulement une durabilité de la filière, mais aussi de limiter les risques inondations en conservant des surfaces perméables, une préservation de la richesse biodiversité (espèces végétales en place adaptées aux besoins et aux conditions, espèces animales qui en dépendent), préserver des puits de carbone et donc avoir un impact positif sur la qualité de l'air. Enfin, les espaces forestiers peuvent également servir de tampons acoustiques et sont souvent des atouts paysagers pour les territoires.

Avec cette gestion des forêts, en plus de l'utilisation du bois dans l'énergie et dans les matériaux, se retrouve donc plusieurs enjeux environnementaux divers, et notamment le maintien des services rendus par ces écosystèmes (captage carbone, production d'eau, protection des sols contre l'érosion, action sur les microclimats, loisirs...). Le changement climatique peut avoir des effets difficiles à appréhender pour la filière du bois, les arbres les plus performants en croissance et donc productifs pour la filière étant souvent ceux qui sont les plus sensibles aux aléas, notamment la sécheresse. Cela souligne des difficultés à bien appréhender pour la sylviculture. Il est donc nécessaire de promouvoir la filière en ayant conscience de ces enjeux. Il s'agira de ne pas créer des retombées négatives en valorisant notamment la filière bois : les espaces dédiés à la production doivent être bien gérés, les espaces boisés étant important pour la biodiversité et servent également de puits de carbone.

7. Un territoire résilient face au changement climatique

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Consolider et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique																
Elaboration d'un programme d'adaptation au changement climatique et créer un GIEC local																
Préserver la biodiversité																
Réaliser une trame verte et bleue sur le territoire de l'Intercom																
Optimiser la gestion des eaux pluviales et milieux aquatiques																
Optimiser la gestion des eaux de ruissellement et élaborer des programmes d'aménagement pour lutter																
Mettre en œuvre le programme de restauration des mares Réaliser des études de bassins versants																
Prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du risque inondation																
Aménager durablement le territoire																
Intégrer les enjeux climat air énergie dans les documents d'urbanisme																
Maintenir et préserver la séquestration carbone																
Maintenir et préserver la séquestration carbone																

- ❖ Elaboration d'un programme d'adaptation au changement climatique et créer un GIEC local
- ❖ Réaliser une trame verte et bleue sur le territoire de l'Intercom
- ❖ Optimiser la gestion des eaux de ruissellement

- ❖ **Optimiser la gestion des eaux pluviales**
- ❖ **Mettre en œuvre le programme de restauration des mares**
- ❖ **Réaliser des études de bassins versants**
- ❖ **Intégrer les enjeux dans les documents d'urbanisme et prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du risque inondation**
- ❖ **Maintenir et préserver la séquestration carbone**

Ces actions vont permettre une meilleure prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme mais également de manière globale pour le territoire. La prise en compte du climat passe par tous les moyens de préservation, et intégrer les enjeux énergies, climat au sein des documents d'urbanisme (SCoT, PLU ou PLUi) permettra de diminuer les conséquences du changement climatique (diminution GES, diminution des consommations, meilleure qualité de l'air, consommation des espaces raisonnée) en identifiant différents leviers et en appliquant des mesures vertueuses. Il paraît intéressant d'envisager de mettre en place un coefficient d'emprise au sol pour limiter l'imperméabilisation, l'encouragement aux toitures végétalisées, la gestion des eaux pluviales. L'urbanisation devra également respecter les préconisations émises par les documents règlementaires (notamment les PPRI) afin de bien intégrer les risques actuels et futurs.

Les éléments présentés dans ces actions permettent d'assurer la place de la biodiversité dans les aménagements, la préservation des éléments de continuités, et une gestion adaptée des eaux permet une réduction des risques inondations, qui tendent à s'accroître ainsi qu'une réduction des pressions anthropiques sur la ressource. La concordance entre les différents documents apparaît pertinente pour atteindre les objectifs et permettre la mise en place de ces mesures au niveau du territoire, notamment vis-à-vis de l'habitat et des constructions. Il est donc pertinent de voir inscrire dans les actions du PCAET des préconisations vis-à-vis du SCOT, des documents d'urbanismes et des plans divers en lien avec l'habitat et les aménagements.

La biodiversité est un levier essentiel à prendre en compte pour lutter contre le changement climatique et pour atteindre une réduction des GES. Les éléments de nature ordinaire remplissent un rôle écologique notable dans un contexte urbain mais pas seulement. Le rôle de la biodiversité est multiple (captage du carbone, amélioration de la qualité de l'air, adaptation du territoire au changement climatique, phytoépuration, habitats...), les actions à prendre ne sont donc pas négligeables et il est essentiel de bien intégrer la biodiversité et la notion de continuités comme élément déterminant de l'urbanisation d'un territoire, pour une bonne qualité de vie et une réduction des effets sur le climat.

Les actions vont s'accompagner d'impacts positifs indirects sur l'environnement, à la fois sur la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue, la lutte contre le changement climatique, la protection de la ressource en eau ou la limitation du risque d'inondation par ruissellement.

En limitant l'imperméabilisation des sols, le Plan climat favorise une réduction des consommations foncières, mais permet également de privilégier des matériaux perméables dans les aménagements. Cette perméabilité des sols favorisent l'infiltration des eaux pluviales, et donc réduit les risques naturels d'inondations tout en préservant la biodiversité et la ressource. L'optimisation de la gestion des eaux pluviales et la restauration ou la valorisation des éléments hydrologiques sur le territoire contribueraient à obtenir des écosystèmes préservés, un meilleur état quantitatif des masses d'eau dans le cas où l'eau de pluie seraient utilisées et conservées ou qu'une meilleure infiltration dans la

nappe serait permise. La biodiversité, le sol, l'eau, et la qualité de l'eau seront donc impactés positivement s'ils sont mieux intégrés au territoire.

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics aura un impact positif sur la biodiversité et les sols.

La réalisation d'inventaire naturaliste va permettre un recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des espèces en place selon la délimitation géographique choisie, permettant par la suite de mettre en place des mesures adaptées de préservation et de développement.

8. Qualité de l'air

		Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
Actions prévues	Communication - sensibilisation	Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
Réduire les émissions de polluants atmosphériques																
Sensibiliser les particuliers à la qualité de l'air extérieur et Intérieur																
Favoriser le remplacement des chauffages au bois par des appareils peu émissifs																
Favoriser l'utilisation de véhicules Propres																
Limiter le brûlage des déchets verts																
Identifier et limiter l'exposition des publics Sensibles																

2. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Contexte et Enjeux

L'évaluation des incidences Natura 2000 traite les différents sites, leurs vulnérabilités et expose les incidences possibles du PCAET

Le réseau Natura 2000 rassemble les espaces naturels et semi-naturels d'intérêt patrimonial à l'échelle de l'Union européenne. L'objectif est de conserver, voire restaurer les habitats et les espèces (faune et flore) et de manière plus générale, de préserver la diversité biologique tout en tenant compte du contexte économique et social de chaque secteur.

Chaque zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'elle est potentiellement menacée par tout projet impliquant des incidences significatives sur les habitats et espèces présentes. L'évaluation des incidences Natura 2000 est transcrite depuis 2001 dans le droit français et le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et le décret du 16 août 2011 relatif au régime propre d'autorisation propre à Natura 2000 ont renforcé la législation en la matière.

Ce chapitre vise à préciser les zones Natura 2000 se situant dans le périmètre d'étude, quels sont les principaux enjeux qui y sont liés et en quoi le PCAET peut porter atteinte à la biodiversité présente, conformément R*122-2 du Code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation : [...] 4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement [...] ».

Site Natura 2000 en présence

DESCRIPTION DES SITES

L'intercommunalité Bernay Terres de Normandie est concernée par deux sites Natura 2000 ZSC issus de la Directive « Habitats ».

FR2300150 - RISLE, GUIEL, CHARENTONNE

- Ce site possède une surface de 4 747 hectares et traverse le territoire sur un axe nord – sud principalement en suivant les vallées de la Risle et de la Charentonne. 93% de ce territoire se situe dans le département de l'Eure et 78% dans celui de l'Orne.

Classes d'habitat de la zone Natura 2000	Pourcentage de couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	64%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8%
Forêts mixtes	6%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Autres terres arables	5%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4%
Prairies améliorées	3%

Le site comprend dans son emprise trois rivières ayant un fort potentiel piscicole, la Risle, la Charentonne et la Guiel, cours d'eau calcaires caractéristiques. Les cours d'eau et leurs abords du site nature 2000 accueillent une population importante et déterminante de plusieurs espèces, avec notamment l'écrevisse à pattes blanches et des agrions de Mercures. Plusieurs habitats sont remarquables sur le site avec la présence de mégaphorbaies sur les berges de la Charentonne et du Guiel, des prairies humides oligotrophes à Molinie, des prairies maigres de fauche. De grands sites d'hibernation de chauve-souris sont également présents à proximité venant renforcer l'intérêt du site qui devient un terrain de chasse privilégié de ces mammifères.

Le tableau ci-dessous résume les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et leur évaluation :

Mammifères	Grand Rhinolophe	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – vulnérable
	Murin à oreilles échancrées	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – préoccupation mineure
	Murin de Bechstein	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – quasi menacée
	Grand Murin	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – quasi menacée
Amphibiens	Triton Crêté	Liste rouge des amphibiens de Haute-Normandie 2014 – en danger
Poissons	Lamproie marine	Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie 2013 – vulnérable
	Lamproie de Planer	Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie 2013 – préoccupation mineure
	Lamproie de rivière	Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie 2013 – vulnérable
	Saumon Atlantique	Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie 2013 – en danger
	Chabot	Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie 2013 – préoccupation mineure
Invertébrés	Vertigo des Moulins	Liste rouge européenne UICN 2011 – vulnérable
	Agrion de Mercure	Liste rouge des Odonates de France 2016 – préoccupation mineure
	Lucane	Liste rouge européenne UICN 2010 – quasi menacée
	Ecrevisse à pieds blancs	Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine - vulnérable
	Ecaille chinée	/

Vulnérabilité du site :

La vulnérabilité du site repose principalement sur les problèmes de circulation des espèces migratrices, une qualité des eaux qui est dégradée notamment en aval des agglomérations, et la dépendance de certains milieux au maintien et à la bonne gestion d'une agriculture extensive via les prairies notamment.

FR2302004 – LES CAVITES DE BEAUMONT LE ROGER

- Ce site possède une surface de 0.55 hectares et est présent sur la commune de Beaumont Le Roger et réparti sur plusieurs carrières. Il se situe à 100% sur le département de l'Eure.

Classes d'habitat de la zone Natura 2000	Pourcentage de couverture
Forêts caducifoliées	45%
Prairies améliorées	35%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20%

Le site est constitué de trois carrières souterraines creusées dans la craie cénomaniennne. Il s'agit d'un site important pour le grand murin, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées et le murin de Bechstein. Les principales entrées des carrières se situent au sein d'un coteau boisé, situé très proche du bourg de Beaumont le Roger. Des trois carrières (carrière de l'église, carrière du bas du Prieuré et carrière du haut du Prieuré) celle de l'église est la plus intéressante, celle du bas du prieuré est également riche, celle du haut du Prieuré a longtemps été fermée par un mur et mériterait d'être restaurée.

Le tableau ci-dessous résume les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et leur évaluation :

Mammifères	Grand Rhinolophe	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – vulnérable
	Murin à oreilles échancrées	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – préoccupation mineure
	Murin de Bechstein	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – quasi menacée
	Grand Murin	Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie 2013 – quasi menacée

Objectif du DOCOB et vulnérabilité du site

Objectifs de conservation du site selon le DOCOB :

- Conservation d'une cavité favorable aux chauves-souris
- Aménagements des entrées des combles de l'église
- Maintien d'un habitat de qualité pour les chauves-souris
- Amélioration des connaissances sur les chauves-souris
- Communication et sensibilisation
- Protection pérenne des sites d'hibernation et de parturition
- Maintien d'un habitat de qualité pour les chauves-souris
- Sensibilisation du public et des collectivités

Vulnérabilité du site :

La vulnérabilité du site est faible. Il s'agit d'une propriété communale et de l'état, ayant une fréquentation limitée. La carrière la plus intéressante est déjà protégée par une grille. La carrière du haut du Prieuré est à restaurer, elle possède un fort potentiel en termes d'attractivité.

LES INCIDENCES LIEES AU PCAET

Un PCAET peut être susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000 lorsqu'il prévoit des possibilités d'urbanisation et d'aménagement sur ou à proximité de ce dernier. Il convient par conséquent d'évaluer les incidences potentielles du PCAET sur le site NATURA 2000 :

- Les risques de détérioration et/ou de destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 (par consommation d'espaces) ;
- La détérioration des habitats d'espèces ;
- Les risques de perturbation du fonctionnement écologique du site ou de dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (perturbation du fonctionnement des zones humides, pollutions des eaux...) ;
- Les risques d'incidences indirectes des espèces mobiles qui peuvent effectuer une partie de leur cycle biologique en dehors du site Natura 2000 : zone d'alimentation, transit, gîtes de reproduction ou d'hivernage. Ce type de risque concerne notamment la perturbation des oiseaux et chiroptères.

Les actions présentées dans le tableau ci-dessous ne représentent que celles ayant un impact positif ou potentiellement négatif sur la biodiversité en général.

Actions	Incidences sur le site N2000	Mesures ER(C)
Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Conséquences, mêmes limitées, en termes de destruction potentielle d'espaces naturels ou semi-naturels, de perturbation de la faune, destruction d'espaces de transit, nourrissage, repos ou reproduction Implantation de stations de recharge et d'aire de stationnement	<i>Eviter</i> : Le choix du positionnement devra se faire en milieu adapté, hors des corridors écologiques et des espaces naturels à enjeu, en limitant au maximum l'imperméabilisation
Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective	Alimentation plus locale avec valorisation d'une agriculture plus vertueuse et une production avec moins d'intrants, en circuit plus court : Les actions favorisent le développement de la biodiversité (espaces végétalisés, réduction des intrants chimiques) donc un développement des espèces faunistiques et des espaces de relais pour les circulations	
Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables	Dans le cadre de la distribution des composteurs, sensibiliser les particuliers à la gestion raisonnée de leur jardin (utilisation du compost, limitation des traitements chimiques, choix d'espèces autochtones) : les pratiques douces dans les jardins favorisent le développement de la	

	biodiversité avec des proies potentielles d'espèces vivant en zone N2000 susceptibles de se déplacer.	
Mettre en place une comptabilité énergétique et émissions de GES des bâtiments publics de la collectivité	Intégration de critères environnementaux et naturels dans les aménagements de rénovation et de réhabilitation	
Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public	Baisse des perturbations de certaines espèces animales nocturnes, qui seront moins impactées sur leur territoire de chasse ou leur lieu de vie par la mise en œuvre de cette action	
Economiser l'eau dans les bâtiments publics	Pas d'incidence significative	
Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	Pas d'incidence significative	
Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne : maillage cyclable, mobilités actives touristiques	Pas d'incidence significative	
Organiser le développement du territoire dans une logique de courtes distances	Pas d'incidence significative	
Soutien à la rénovation et à la construction	Pas d'incidence significative	
Planifier la rénovation de l'habitat	Limiter l'étalement urbain : préservation de surfaces naturelles et semi-naturelles, favorables au développement d'une biodiversité, dont la petite faune et l'entomofaune qui sont des proies potentielles d'espèces vivant en zone N2000 susceptibles de se déplacer.	
Structurer la filière EnR sur le territoire	Destruction potentielle de gîtes à chiroptères.	Eviter : Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les plus faibles Ne pas créer de rupture ou de barrage pour la circulation Réduire : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel Préserver dans la mesure du possible les plantations existantes voire en créer d'autres à partir d'espèces autochtones.
Mettre en place un schéma directeur des énergies	Diminution de la zone de chasse des oiseaux ou chiroptères. Risque de collision entre éoliennes et chiroptères ou éoliennes et oiseaux	
Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur	Destructions partielles de milieux naturels et/ou agricoles par lesquelles transitent potentiellement des espèces de N2000	
Favoriser les projets de production d'énergie renouvelables électriques sur le territoire et suivre leur développement	Implantation potentielle d'ouvrages pouvant amener au défrichement ou à la suppression de zones susceptibles de servir d'habitat, de zones d'alimentation ou de traversée par les espèces remarquables.	

Accompagner les entreprises dans leur transition	Pas d'incidence significative	
Développer et soutenir la filière agricole	Favorisation des systèmes de production vertueux : diminution des pratiques intensives, mise en place de bandes enherbées, favoriser les plantations d'arbres, le non-labour du sol, préservation des prairies, favoriser la plantation d'arbres Gestion efficace de l'eau dans les cultures	
Accompagner les propriétaires forestiers pour une gestion plus durable	Destruction via l'utilisation des forêts de gîtes potentiels à chiroptères ou diminution de leur zone de chasse, destruction potentielle de gîtes pour oiseaux cavicoles Renforcement de certains espaces forestiers via une gestion plus adaptée et des pratiques plus respectueuses de l'environnement, rendant les milieux plus favorables aux espèces avifaunes	<i>Éviter</i> : Gestion raisonnée des espaces boisés. Sélection des arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités, éviter les zones de chasse <i>Réduire</i> : Travaux d'abattage en dehors des périodes de reproduction
Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts communautaires	Favorise l'abondance des proies des chiroptères et oiseaux, et la présence de haies et bosquets utiles à leurs déplacements Favoriser le développement de la biodiversité sur le territoire	
Optimiser la gestion des eaux de ruissellement	Optimisation voire réduction des besoins en eau : préservation de la ressource et donc tendance à l'amélioration des milieux humides Restauration et préservation des milieux humides et bocagers permettant la pérennité des espèces en présence	
Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	Intégration de mesures environnementales favorable à l'eau et à la biodiversité dans le cadre d'aménagements urbains pouvant servir de zones de refuge et de circulation pour certaines espèces	

Les sites sont multiples sur l'ensemble du territoire et se composent d'habitats remarquables et diversifiés qu'il est important de préserver, voire de valoriser au travers des différentes actions et mesures du plan. Les espèces faunistiques inscrites à l'annexe II sont présentes en grand nombre et il est ainsi possible de retrouver des espèces de mammifères, d'oiseaux, d'insectes ou autres particulièrement remarquables, sensibles et qui méritent d'être protégées de toute modification des espaces.

Aucun impact direct n'est à relater vis-à-vis des actions portées. Globalement, les mesures prises dans le cadre du Plan Climat veillent à ne pas endommager les espaces Natura 2000 et à ne pas impacter de près ou de loin les espèces en place, qu'elles soient végétales ou animales.

Sont à recenser plusieurs mesures permettant d'avoir un impact positif plus ou moins fort sur les espèces des sites Natura 2000, et notamment les actions prévues dans le cadre de l'agriculture, les modes de consommation et de la gestion de l'urbanisation.

Plusieurs actions peuvent cependant avoir potentiellement des retombées négatives sur ou à proximité des sites si les conditions d'implantation ne sont pas bien réfléchies. Il apparaît donc essentiel de prendre en compte les sites Natura 2000 et toutes autres espaces à enjeux pouvant servir de couloir écologique ou d'espaces de réservoirs dans l'ensemble des actions du plan, notamment lorsqu'il s'agira d'implanter du bâti ou de créer de nouveaux ouvrages qui pourraient créer des obstacles à la circulation, ou plus directement des zones de dangers comme les collisions.

Le plan d'actions et les mesures qui le composent ne présentent ainsi aucune véritable incidence négative sur les sites Natura 2000 dans la mesure où l'ensemble des préconisations se concentrent sur des points de vigilance et des mesures d'évitement, voire de réduction, mais qu'aucun besoin de compensation n'est à envisager.

MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) est inscrite dans le corpus législatif et réglementaire depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et plus particulièrement dans son article 2 « ... et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Cette séquence se met en œuvre lors de la réalisation de projets ou de plans/programmes et s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

Certaines thématiques incluses dans les démarches du PCAET sont susceptibles de percevoir des effets négatifs indirectement liés aux actions mises en place, appelés Points d'alerte ou Points de vigilance. Lorsque des incidences négatives potentielles sont identifiées, il est nécessaire de définir des mesures d'évitement et de réduction. Dans le cadre d'un PCAET, il est avant tout recherché l'évitement de tout impact négatif, et éventuellement des réductions. Les mesures de compensation doivent être utilisées en dernier recours si les impacts n'ont pas pu être évités ou réduits significativement.

Une partie des mesures figurant dans le programme d'action du PCAET sont inscrites en tant que sous actions ou mesures d'actions dans les fiches. Le rapport environnemental permet cependant de réaliser un complément aux mesures proposées et de présenter des mesures supplémentaires à intégrer dans les démarches. Les mesures environnementales veillent ainsi à la bonne prise en compte de certains enjeux (notamment la biodiversité et la ressource en eau), et des mesures d'évitements ou de réduction vis-à-vis des thématiques principalement impactées, à savoir les paysages, le patrimoine, la qualité de l'air et certains risques (naturels et technologiques).

Dans le cadre d'un plan climat, les actions portées sont d'ordres généraux, c'est-à-dire que peu d'actions portent des projets déjà inscrits dans le temps ou dans l'espace, rendant complexe l'établissement de mesures spécifiques sans connaissance d'un secteur d'implantation ou d'une échelle de temps pour la réalisation des projets. Les actions portant potentiellement des impacts négatifs sont notamment des actions vis-à-vis de l'implantation d'ouvrages d'énergies renouvelables ou en lien avec des infrastructures, dont, lors de l'élaboration du Plan Climat, il n'est encore possible de ne connaître ni l'importance, ni les délais, ni l'emplacement, ni la potentialité de réalisation. Il s'agit dans la majorité des cas d'intention à mettre en œuvre et à réaliser par la suite, pour lesquels des mesures plus spécifiques seront complexes à proposer par manque de connaissance de l'environnement proche, et donc des contraintes réelles. Des mesures autres que les mises en garde et les outils de prévention indiqués ici en amont sur les réflexions seront donc à mener lors de la réalisation des projets spécifiques à travers les études d'impacts associées.

Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé	Mesures à prendre
Promouvoir la mobilité durable au sein des services de l'Intercom	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Sols	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison d'une éventuelle imperméabilisation des sols	▪ Réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés Favoriser la mise en place de sols perméables
		Biodiversité – TVB	Suppression d'espaces naturels pour les aménagements	▪ Evitement : Planter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts ▪ Réduction : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel Inclure des critères de développement durable dans les aménagements
		Risques naturels	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison d'une éventuelle imperméabilisation des sols	▪ Réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés Favoriser la mise en place de sols perméables
Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions associées	Mettre en place une comptabilité énergétique et émissions de GES des bâtiments publics de la collectivité	Paysage & Patrimoine	Visuel dégradé par les installations photovoltaïque	▪ Evitement & réduction: Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations ▪ Intégrer l'identité paysagère et patrimoniale au sein des projets
Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne	Développer un véritable maillage cyclable	Sols	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison d'une éventuelle imperméabilisation des sols	▪ Réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés Favoriser la mise en place de sols perméables
Favoriser les mobilités alternatives	Développer les infrastructures permettant d'utiliser les motorisations alternatives	Biodiversité - TVB	Suppression d'espaces naturels pour les aménagements	▪ Evitement : Planter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts ▪ Réduction : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel Inclure des critères de développement durable dans les aménagements
		Risques naturels	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison d'une éventuelle imperméabilisation des sols	▪ Réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés Favoriser la mise en place de sols perméables
Accompagner le développement des ENRR	Elaborer un schéma territorial EnR Accompagner les projets ENR participatifs et citoyens	Biodiversité – TVB	1. Risques d'impact et de dérangement sur la faune 2. Suppression d'espaces non bâtis pour les aménagements	▪ Evitement : Planter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts ▪ Réduction : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel



		Paysage & Patrimoine	Visuel dégradé par les installations ENR	Evitement : Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations
		Nuisances	Sonores, lumineuses, olfactives	- Evitement : Mettre en place les ouvrages à distance des zones habitées - Réduction : Mettre en place des zones tampons (écran, boisement) S'assurer des bonnes pratiques : transport en camions étanches, limiter les allers retours, ventilation forcée des bâtiments de stockage... Adapter les horaires de fonctionnement S'assurer des bonnes performances et de la conformité des ouvrages
	Développer la filière bois-énergie	Biodiversité – TVB	Consommation d'espaces boisés (habitats, diversité)	- Evitement : Eviter les espaces boisés concernés par la présence d'espèces remarquables - Réduction : Bonne gestion des espaces dédiés à la filière
		Paysage & Patrimoine	Gestion à adapter pour ne pas renforcer la perte d'éléments paysagers	Réduction : Bonne gestion des espaces dédiés à la filière Adapter la demande au potentiel pour ne pas surconsommer la ressource
		Qualité de l'air	1. Consommation d'espaces boisés (puits de carbone) 2. Pollution (particules) en lien avec le chauffage biomasse	Réduction : 1. Bonne gestion des espaces dédiés à la filière Travailler avec les acteurs locaux pour sensibiliser à la gestion durable des forêts 2. Surveiller la performance des systèmes de chauffage bois
	Développer la filière éolienne	Biodiversité – TVB	Risques d'impact et de dérangement sur la faune	Evitement : Envisager les implantations où les enjeux naturels sont les moins forts et à distance des corridors et zones d'intérêt
		Paysage & Patrimoine	Visuel dégradé par les installations éoliennes	Evitement & réduction: Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations Intégrer l'identité paysagère et patrimoniale au sein des projets Intégrer l'ABF dans les réflexions
		Nuisances	Sonores et lumineuses	Evitement : Envisager les parcs éoliens à distance des zones habitées
	Développer la filière solaire	Biodiversité – TVB	Risques d'impact et de dérangement sur la faune	Evitement : Envisager les implantations où les enjeux naturels sont les moins forts et à distance des corridors et zones d'intérêt



	Développer la filière méthanisation	Paysage & Patrimoine	Visuel dégradé par les installations	- Evitement & réduction: Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations - Intégrer l'identité paysagère et patrimoniale au sein des projets
		Biodiversité – TVB	Suppression d'espaces naturels pour les aménagements (bâtiments et dessertes)	- Evitement : Planter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts - Réduction : Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel
		Paysage & Patrimoine	Visuel dégradé par les installations	- Evitement & réduction: Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations - Intégrer l'identité paysagère et patrimoniale au sein des projets
		Nuisances	Impact sonore des unités, impact olfactif avant méthanisation	- Evitement : Mettre en place les unités à distance des zones habitées - Réduction : Mettre en place des zones tampons (écran, boisement) - S'assurer des bonnes pratiques : transport en camions étanches, limiter les allers retours, ventilation forcée des bâtiments de stockage... - Adapter les horaires de fonctionnement - S'assurer des bonnes performances et de la conformité des ouvrages
		Risques naturels	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison de l'imperméabilisation des sols	- Réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés - Favoriser la mise en place de sols perméables
		Risques technologiques	Liés aux installations et au transport	- Réduction : S'assurer du respect des normes pour les aménagements et le transport - Planter les bâtiments et ouvrages à distance des habitations
Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergie	Développer les réseaux	Risques technologiques	Liés aux installations	Réduction : S'assurer du respect des normes pour les aménagements
Développer et soutenir la filière agricole	Accompagner la filière agricole dans la mise en place d'une agriculture responsable	Biodiversité – TVB	Perturbation des espèces dépendantes des cultures	- Réduction : Faire un compromis lors des choix entre espèces adaptées et espèces présentant un intérêt pour la faune locale - Réaliser une transition progressive pour une meilleure adaptation des espèces





INDICATEURS DE SUIVI



1. PREAMBULE

Les indicateurs permettent de prendre en compte et de « mesurer » :

- les pressions engendrées par les activités humaines (évolution de la surface des zones naturelles en fonction des pressions exercées par exemple) ;
- l'état dans lequel se trouve l'environnement (nombre d'espèces patrimoniales, rares ou menacées par exemple) ;
- les réponses (mesures) mises en place par la collectivité pour compenser les incidences consécutives aux pressions (niveau de prise en compte des zones naturelles et agricoles, mesures de protection, de gestion par exemple).

L'évaluation environnementale vient compléter les indicateurs du PCAET en proposant un suivi sur des thématiques plus ciblées et plus strictement liés à l'environnement. Ces indicateurs viennent ainsi s'associer aux indicateurs plus directement portés sur le climat, l'énergie et les émissions GES et permettent d'associer les aspects environnementaux plus globaux à la démarche évolutive du Plan climat.

Le suivi est assuré par un ensemble d'indicateurs regroupés autour de plusieurs thématiques que l'on retrouve dans le plan d'actions : Thématique de l'eau, des milieux naturels et biodiversité, du paysage, des déchets, du milieu agricole et de l'urbanisation. Ont été principalement retenus des indicateurs permettant de mesurer les « résultats de l'application du plan », c'est-à-dire des indicateurs sur lesquels le Plan Climat a une action effective, quand bien même cette action serait partielle.

La liste des indicateurs se base principalement sur des éléments facilement appréhendables et des données possibles à obtenir à travers les différents études et recensements réalisés par les différentes services territoriaux et autres porteurs de projets ou bureaux d'études.

L'analyse des résultats de l'application du plan, selon la grille d'indicateurs proposés, sera effectuée tous les 6 ans en Bilan de PCAET, à mi-parcours, ou annuellement selon la pertinence et l'intérêt de l'information. L'analyse sera donc faite avec les données les plus récentes disponibles au moment de chaque bilan.

2. INDICATEURS DE SUIVIS MIS EN PLACE PAR ACTION



Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Surveillance de l'indicateur	Fournisseur de la donnée et acteurs
	Faire de l'IBTN une administration exemplaire			
Intégrer des aliments de qualité, locaux et de saison dans la Restauration collective	- Volume de produits alimentaires non consommés dans la restauration - Evolution des ventes des producteurs locaux	Tous les ans	Augmenter la consommation et la production de produits locaux. Atteindre 50% de produits de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique en 2022	IBTN CA Agriculteurs
Mettre en œuvre la stratégie de prévention et gestion des déchets	- Tonnage annuel d'ordures ménagères collecté - Consommation annuelle en eau % de recyclage des déchets	Tous les ans	Objectif d'émission en lien avec les déchets : 22% des émissions GES 2050 Réduire de 40% la production d'ordures ménagères et augmenter de 40% la collecte de recyclables	IBTN Communes
Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables	- Nombre de composteurs distribués - Inventaires des actions menées sur le territoire - Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques	Tous les ans	Augmenter le nombre de composteurs sur le territoire	IBTN Communes
Promouvoir l'économie circulaire	- Nombre de projets appliquant des principes d'économie circulaire - Part des déchets valorisés	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Réduire les consommations de matériaux de secteurs d'activité ciblés (construction, agroalimentaire, ...) et de les quantités de déchets de ces secteurs d'activité	IBTN
	Développer et favoriser la mobilité durable sur le territoire			
Développer une offre de mobilités actives attractive et pérenne	- Linéaires d'itinéraires aménagés pour les modes doux - Nombre de continuités écologiques impactées - Surface d'aménagements perméables et s'accompagnant de mesures paysagères - Réalisation de PDE sur le territoire	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Atteindre 18 à 25% de déplacements domicile - travail en covoiturage d'ici 2040 Hypothèse de report modal	IBTN Communes Département



			de la voiture vers les transports collectifs de 10% Intermodalité : réduction des émissions de 68 850 tCO2e PDE : diminution de 10 à 15% de l'utilisation de la voiture et diminution de 9% des émissions de CO2.	
	Réduire la dépendance énergétique de l'habitat			
Soutenir la construction de bâtiments bas carbone	- Nombre de formations réalisés auprès des artisans - Volume de matériaux biosourcés utilisés dans les constructions	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Etre cohérent avec la politique du SRADDET de rénovation de logements par an (30 à 40 000 sur la région) au travers de rénovations BBC ou BBC compatibles	IBTN Communes Entreprises
	Un territoire 100% énergies renouvelables en 2040			
Production de biogaz	- Nombre de projets à l'étude et réalisés en milieu non urbanisé - Reportages photographiques des paysages - Surfaces totales au sol destinées aux projets de méthanisation	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Atteindre une production de 40.5 GWH en 2040	Agriculteurs IBTN Communes CA
Filière bois énergie	- Evolution des Surfaces boisées - Surfaces forestières en gestion raisonnée	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Atteindre une production de 145 GWH en 2040	CAUE ONF
Filière éolienne	- Reportages photographiques des paysages - Nombre de cônes de vue impactés	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Atteindre une production de 344 GWH en 2040	IBTN Communes
	Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique			
Accompagner et soutenir les entreprises	Nombre de projets ou d'entreprises appliquant des principes d'économie circulaire	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Diminution des consommations énergétiques finales de 10% à 15%	IBTN Entreprises
	Agriculture et forêts			



Accompagner les agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique et aux changements de pratiques agricoles	• Volume d'intrants chimiques par exploitant annuel • Analyse de la qualité des sols exploités • Nombre d'exploitations pratiquant l'agriculture biologique • Nombre d'exploitations prêtes à s'engager dans d'éventuels futurs dispositifs d'agriculture durable ou de fertilisation raisonnée	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Réduire la consommation en énergie finale des entreprises agricoles; Réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises agricoles	CA Agriculteurs
Développer la filière bois-bocager	• Linéaires de haies • Suivi de la mise en place d'une trame verte et bleue fonctionnelle pour le maintien de la biodiversité, au sein de terrains agricoles	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	S'assurer de la mise en place d'une TVB Mettre en place un suivi du linéaire et des inventaires	DDAF CA Région
Un territoire résilient face au changement climatique				
Préserver la biodiversité	• Teneurs moyennes en nitrates des eaux souterraines • Nombre d'analyses en distribution indiquant des dépassements des normes en pesticides • Eléments identifiés comme Trame verte et bleue sur le territoire • Surface consommée pour l'urbanisation ou l'aménagement d'infrastructures • Superficies bénéficiant d'une protection réglementaire • Inventaire zones humides et évolution des surfaces	Tous les ans	Augmenter les surfaces toujours en herbe Réalisation de la TVB	Agence de l'Eau ARS IBTN
Optimiser la gestion des eaux	• Prélèvements d'eaux souterraines et d'eaux de surface, par types d'usage • Nombre d'installations d'assainissement conformes et ayant fait l'objet de contrôles • Nombre de mares bénéficiant d'un programme de restauration • Proportion de projets favorisant l'infiltration à la parcelle • Surfaces de toitures végétalisées	Tous les ans	Minimiser l'imperméabilisation des sols et maximiser les zones tampons Elaborer un suivi des consommations de la ressource en eau	SAGE Agence de l'Eau Les services publics de l'assainissement non collectif IBTN
Aménager durablement le territoire	• Répartition de l'occupation du sol (prairies/maraîchage/grandes cultures/ boisements/total) • Nombre d'espèces végétales et animales, présence d'espèces rares ou protégées • Nombre annuel de logements collectifs et de logements individuels commencés • Consommation foncière d'espaces non artificialisés • Evolution de la séquestration carbone sur le territoire • Documents d'Objectifs en vigueur sur les sites Natura 2000 • Proportion d'Espaces verts par habitant • Inventaire zones humides et évolution des surfaces • % d'espace vert urbain	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Urbanisation raisonnée des espaces S'assurer de la bonne cohérence de la consommation foncière avec les documents supras	CAUE DIREN auteur d'études, recensements IBTN



METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ENVIRONNMENTALE



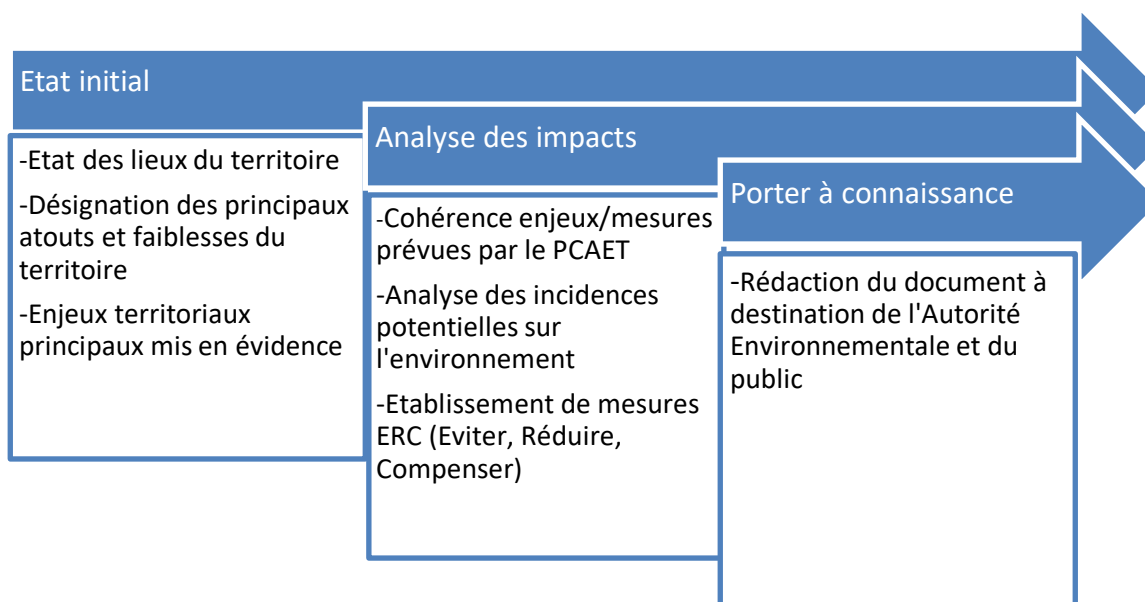
1. PREAMBULE

Conformément à l'article R122-20 du Code de l'Environnement et à la directive 2001/42/CE, l'évaluation environnementale comprend un chapitre consacré à la méthodologie employée pour la réalisation du présent document.

Ce chapitre contient donc le déroulé de la démarche ayant conduit à la production de ce rapport, les documents et autres sources utilisés, les types d'analyse effectués et les éventuelles difficultés rencontrées.

2. DEROULE DE LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Démarche de l'évaluation environnementale



Déroulé en détail de la réalisation de l'évaluation environnementale :

-  Phase 0 - Echanges préalables
-  Phase 1 – État initial de l'environnement – Diagnostic–Présentation du PCAET
 - Prise de connaissance de l'état des lieux et du diagnostic territorial
 - Hiérarchisation des enjeux environnementaux
 - Evolution du territoire en l'absence de révision du PCAET– scénario 0
 - Articulation avec les plans et programmes
-  Phase 2 : Itération et analyses. Orienter le PCAET
-  Phase 3 - Étudier les incidences résiduelles et proposer des mesures ERC
-  Phase 4 - Évaluation des incidences Natura 2000 du PCAET



-  Phase 5 - Élaboration d'indicateurs
-  Phase 6 - Réalisation du rapport environnemental
-  Phase 7 - Saisine de l'Autorité environnementale et suites des avis
-  Phase 8- Suites à l'information et participation du public
-  Phase 9 : Déclaration environnementale

3. METHODES D'ANALYSES UTILISEES

Les étapes de la démarche d'évaluation environnementale sont articulées de sorte à animer une dynamique environnementale dans la conception du PCAET tout en concevant un système d'évaluation des différentes versions produites. Le but du rapport environnemental est de rendre compte de la démarche d'évaluation mise en œuvre.

Au-delà de la démarche d'évaluation environnementale stratégique, il s'agit de mettre en place un dialogue entre les évaluateurs et l'équipe en charge de l'élaboration du PCAET, ainsi que les autres partenaires et acteurs du PCAET, afin que les connaissances produites soient utilement appropriables par tous.

Nous avons porté attention aux points suivants :

- les informations et raisonnements développés sont crédibles, étayés et compréhensibles par l'ensemble des destinataires et par le grand public;
- les appréciations évaluatives sont fondées sur des arguments légitimes, et discutées ;
- les recommandations sont réalistes.

Pour mener à bien cette mission d'AMO et répondre aux attentes, nous avons suivi les phases suivantes :

- une phase de prise de connaissance des données et de diagnostic environnemental pour identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire et les zones susceptibles d'être concernées par la mise en œuvre du Plan, les hiérarchiser et dresser les perspectives d'évolution sur la base de ce qui a été fait durant les politiques précédentes.
- une phase de concertation avec les acteurs et l'équipe du PCAET et de prise en compte des enjeux environnementaux priorités dans l'élaboration du projet de PCAET pour tendre vers une version finale de moindre impact environnemental. Les effets des dispositions des différentes versions du projet de plan ont été mises à dispositions des évaluateurs et analysés au regard des enjeux environnementaux identifiés à l'issue du diagnostic. Par processus itératif et concomitant, mais décalée et dissociée, des recommandations ont été faites afin d'éviter ou de réduire les incidences négatives sur l'environnement ou la santé humaine. Cette phase a également permis de s'interroger d'une part sur la pertinence des objectifs et règles mis en œuvre pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux et d'autre part sur la cohérence externe et interne du projet de PCAET.
- une phase d'analyse plus précise (notamment vis-à-vis du réseau Natura 2000) des effets des objectifs, règles et projets retenus, ainsi que des mesures mises en œuvre dans le plan qui y sont associées.
- une phase concernant la définition des modalités de suivi des effets et des mesures et l'élaboration du rapport environnemental traduisant la démarche d'évaluation environnementale pour la phase de consultation.



4. DIFFICULTES RENCONTREES

Les EPCI de plus de 20 000 habitants ont désormais l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur leur territoire d'après la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (TECV).

Ces PCAET sont soumis à évaluation environnementale. Le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes a en effet élargi considérablement la liste des documents soumis à évaluation environnementale.

Cette démarche est nouvelle pour les collectivités qui s'engagent dans ce processus, et relativement récente pour les bureaux qui aident à l'élaboration du PCAET, ainsi que pour les bureaux qui évaluent ces PCAET. En effet, bien que les objectifs principaux de réduction des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique soient bien compris, il n'est pas aisé de savoir jusqu'où peut aller et où doit s'arrêter le PCAET.

Ainsi, le parti pris du PCAET de l'IBTN est d'aborder une large palette de grandes thématiques : Urbanisation durable, transition agricole, rénovation énergétique, mobilité décarbonnée, intégration des énergies renouvelables, sensibilisation des acteurs locaux et des riverains, réduction des déchets, consommation plus locale, etc.

Toutes ces thématiques participent bien sûr aux principaux enjeux du PCAET cités précédemment, mais ont aussi un impact bénéfique sur d'autres champs de l'environnement. Ainsi, il n'était pas toujours aisé de savoir à quel point proposer des actions dans les champs liés « indirectement » aux émissions de GES, séquestration carbone, consommation d'énergie, etc.

De même, la démarche d'évaluation environnementale en elle-même est plus longue et complexe que les évaluations environnementales « classiques », puisque l'analyse se veut bien plus poussée et transversale que pour d'autres documents. Nous avons cependant pu nous appuyer sur les guides de l'ADEME et du CEREMA pour s'assurer de la complétude des éléments et du bon cheminement des réflexions.

5. ANALYSE DES INCIDENCES D'UN PLAN CENSE ETRE VERTUEUX ENVERS L'ENVIRONNEMENT

Par définition, un Plan Climat Air Energie Territorial se doit d'être vertueux envers l'environnement.

Ainsi, et comme expliqué précédemment, le PCAET de l'IBTN propose des actions sur de nombreuses thématiques et est donc bénéfique à la fois pour les enjeux liés à la qualité de l'air et au climat, mais aussi pour des enjeux liés à la biodiversité, la gestion de la ressource, au cadre de vie des riverains, à la santé de tous.

La démarche méthodologique veille à la prise en compte et à l'interaction systématique de l'évaluation environnementale avec les enjeux Climat Air Energie du PCAET, afin de ne pas s'écarter des thèmes principaux visés.

Le chapitre dédié à l'analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement se doit d'explicitier d'une part les effets bénéfiques du PCAET, mais aussi les effets potentiellement néfastes de ce dernier.

Aussi, les effets positifs du PCAET sont simples à relater, en revanche il est plus délicat d'évaluer les effets négatifs de ce plan.



En effet, les effets négatifs du plan sont indirects et demandent une certaine réflexion d'ensemble pour être analysés. Chaque action doit être étudiée et considérée vis-à-vis de tous les champs de l'environnement pour détecter de potentiels effets négatifs.

D'autre part, les actions du PCAET sont souvent générales et pas toujours localisées. Ce manque de spatialisation complexifie l'analyse et nous oblige parfois à prescrire des mesures d'évitement ou de réduction relativement générales. En effet nous ne pouvons pas savoir à l'avance où sera implantés tel ou tel système de production d'énergie renouvelable (comme le matériel de méthanisation ou les parcs éoliens). Ainsi, il est difficile de savoir quels milieux naturels ou aspects importants du paysage pourraient être impactés.



ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CD	Conseil Départemental
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Électricité De France
EnR	Énergie Renouvelable
GDF	Gaz De France
GES	Gaz à Effet de Serre
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
GWh	Gigawattheure
IBTN	Intercommunalité Bernay Terres de Normandie
kW	kilowatt
kWh	kilowattheure
LTECV	Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte
MW	mégawatt
MWh	mégawattheure
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
ONPE	Observatoire National de la Précarité Énergétique
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PPA	Plan Protection Atmosphère
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PGRI	Plan de gestion des risques inondation
PL	Poids Lourds
PLH	Plan local habitat
PLU (i)	Plan Local de l'Urbanisme (intercommunal)
PPRI	Plan de Prévention Risque Inondation
PRSE	Plan régional santé et environnement
PV	Photovoltaïque
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SED	Stratégie énergétique départementale
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
ST	Solaire Thermique



TC	Transports en commun
tCO2e/an	Tonne équivalent CO2 par an
TEE	Taux d'Effort Énergétique
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZAE	Zone d'Activités Économiques
ZDE	Zone de développement de l'Éolien

